GARRIGOU TP CARRIERES
S.A.S.U. au capital de 150 000 €
Siège social : "La Forêt" - 24250 GROLEJAC
Tél : 05 53 28 11 17 - Fax : 05 53 28 49 52
Carrière de Sarlat: Avenue du Périgord - 24200 SARLAT-LA-CANEDA
Tél : 05 53 59 05 55 - Fax : 05 53 28 39 54
e-mail : comptabilite@sasgarrigou.fr
SIRET (carrière de SARLAT) : 342 486 933 00050 - APE 0812 Z

Département de DORDOGNE (24)

Commune de SARLAT-LA-CANÉDA

Lieu-dit « Les Raysses »

Exploitation d'une carrière de roche massive et de ses installations annexes :

Projet de RENOUVELLEMENT et d'EXTENSION

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

Dossier réalisé en collaboration avec le bureau d'études
SOL HYDRO ENVIRONNEMENT
Z.A.E. La Font Pinquet - 13 rue Alphée maziéras - 24000 PERIGUEUX
Tél : 05 53 45 53 20 - Contact : she@she.fr - www.she.fr

Département de la DORDOGNE (24)

Commune de SARLAT-LA-CANÉDA

Lieu-dit „Les Raysses"

PROJET D'EXPLOITATION (RENOUVELLEMENT ET EXTENSION) D'UNE CARRIERE DE ROCHE MASSIVE CALCAIRE

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Note de présentation non technique

Sommaire

Page

I. Contexte et objet de la demande 5
I.1 PRESENTATION DU DEMANDEUR 5
I.2 OBJET ET MOTIVATION DE LA DEMANDE – CONTEXTE REGLEMENTAIRE 6
II. LOCALISATION - Surfaces 6
III. Description du projet 8
III.1 NATURE DES ACTIVITES EXERCEES 8
III.2 PRINCIPALES DONNEES CHIFFREES 8
III.3 CARACTERISTIQUES ET DESTINATION DES MATERIAUX 9
III.4 MOYENS MIS EN OEUVRE – RYTHMES ET HORAIRES 10
III.4.1 Personnel : 10
III.4.2 Matériel : 10
III.4.3 Horaires et rythmes de fonctionnement : 11
III.5 PRESENTATION DU SITE 11
III.6 PRINCIPE D'EXPLOITATION 14
III.6.1 Exploitation de carrière 14
III.6.2 Phasage de l'exploitation de carrière 14
III.6.3 Traitement des matériaux 15
III.6.4 Accueil de matériaux inertes extérieurs 15
III.6.5 Activité future de broyage, tri et transit de déchet végétaux 15
III.7 STOCKAGE, ACCES ET TRANSPORT 16
IV. Environnement humain 16
V. Impacts du projet 19
V.1 PRINCIPALES SERVITUDES ET CONTRAINTES 19
V.1.1 Patrimoine naturel : 19

V.1.2 Urbanisme : 19
V.1.3 Monuments historiques et sites : 19
V.1.4 Périmètres de protection de captages collectifs d'alimentation en eau potable : 19
V.1.5 Patrimoine archéologique : 20
V.1.6 Aires de production en AOC 20
V.1.7 Défrichement : 20
V.2 TOPOGRAPHIE – SOL ET SOUS-SOL 21
V.3 EAUX SOUTERRAINES – EAUX DE SURFACE 22
V.4 PAYSAGE 23
V.5 MILIEUX NATURELS - FLORE - FAUNE 24
V.6 COMMODITES DU VOISINAGE 25
V.7 TRANSPORT – CIRCULATION 26
V.8 LA REMISE EN ETAT DU SITE 27
VI. Les dangers 39
VI.1 Risques potentiels 39
VI.2 Description des risques 41
I.1.1. Incendies 41
VI.2.1 Explosion 41
VI.2.2 Risques d'ordre électrique 41
VI.2.3 Risques liés à la pollution du milieu naturel 41
VI.2.4 Risques liés à la manutention et la circulation 41
VI.2.5 Risques liés à la manutention et la circulation ..... **Erreur ! Signet non défini.**
VI.3 Mesures propres à réduire les risques 42
VI.3.1 Maîtrise du risque d'incendies 42
VI.3.2 Maîtrise du risque électrique 42
VI.3.3 Maîtrise de risque d'instabilité des terrains : 42
VI.3.4 Maîtrise du risque de pollution du milieu naturel 42
VI.3.5 Maîtrise du risque lié à la manutention et à la circulation 42

I. CONTEXTE ET OBJET DE LA DEMANDE

I.1 PRESENTATION DU DEMANDEUR

L'entreprise GARRIGOU a été créée en 1986 par Michel GARRIGOU, et a été transformée en SA GARRIGOU en 1987.

L'entreprise s'est développée dans le domaine des travaux publics, réseaux, routes et travaux publics, terrassements, VRD, assainissements EU/EP/EV, enrochements, travaux d'aménagement de rivières…

Depuis 1997 la SA GARRIGOU est gérée par son fils Patrice GARRIGOU, aujourd'hui président de la société.

En 1998, Patrice GARRIGOU a racheté l'entreprise VAUX à Sarlat, qui exerce ses activités dans le domaine des terrassements réseaux routiers, et l'exploitation de carrière.

En 2013, la SA GARRIGOU a fusionné avec la Carrière de Sarlat pour former la SAS GARRIGOU TP CARRIERES.

En 2023, les locaux de la société, implantés à Groléjac ont été transférés à Sarlat-La-Canéda, sur un site proche de la carrière, pour devenir le siège social de l'entreprise.

Aujourd'hui, la SAS GARRIGOU TP CARRIERES appartient au Groupe Garrigou, organisé sous forme de holding. La Société mère, la SAS I.P.G., détient plusieurs sociétés dont la SAS GARRIGOU TP CARRIERES.

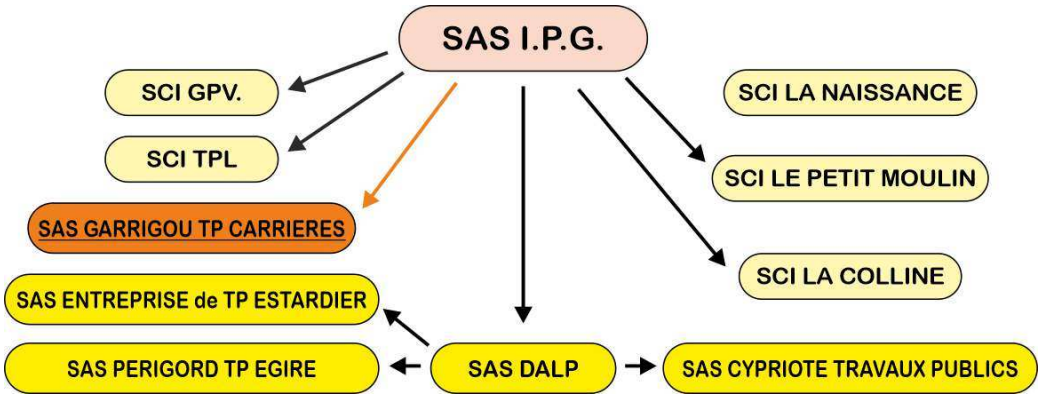

Figure 1 : Organigramme du Groupe GARRIGOU

Dans le domaine de l'exploitation de carrières, la Société dispose deux autorisations d'exploitation, proches de son siège social et de ses ateliers, et lui permettant de disposer de ses propres ressources en matières premières.

- Carrière de sables sur la commune de Nabirat.
- **Carrière de calcaire sur la commune de Sarlat, objet de ce dossier.**

Cette carrière de calcaire de Sarlat-la-Canéda, dont l'exploitation a débuté depuis une cinquantaine d'années, permet la production de granulats calcaires concassés couvrant les principales granulométries en usage dans les travaux publics. Ces matériaux sont destinés d'une part aux chantiers de l'entreprise, et d'autre part à une clientèle locale.

I.2 OBJET ET MOTIVATION DE LA DEMANDE – CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'autorisation d'exploitation de cette carrière arrivant prochainement à échéance, le 20 octobre 2027, l'Entreprise souhaite **renouveler cette autorisation d'exploitation**.

Par ailleurs, le gisement disponible dans le périmètre autorisé étant en grande partie exploité, l'entreprise envisage **d'étendre l'exploitation** de façon à disposer de disposer de nouvelles ressources.

Le principe général d'exploitation actuel sera conservé, en poursuivant l'activité d'accueil de matériaux inertes d'origine extérieure, pour partie recyclés et pour partie remblayés dans le cadre de la remise en état du site.

La mise en place d'une activité complémentaire de **valorisation de déchets végétaux** est par ailleurs projetée, pour répondre à un besoin avéré dans cette filière.

Ceci permettra de poursuivre les activités sur ce site au cours des 30 prochaines années.

Ce projet étant soumis à autorisation environnementale, ce dossier constitue la demande d'autorisation correspondante, dont la note de présentation non technique fait l'objet de ce document.

Cette autorisation environnementale inclut l'ensemble des prescriptions des différentes législations applicables, et relevant de différents codes. Dans le cas du projet faisant l'objet de ce dossier, la demande d'autorisation environnementale couvre les domaines suivants :

- **Code de l'environnement :**
  - Autorisation, Enregistrement et Déclarations au titre des ICPE
- **Code forestier :**
  - Autorisation de défrichement.

II. LOCALISATION - SURFACES

Le périmètre de cette exploitation de carrière s'étend en partie sud-est du territoire communal de Sarlat-la-Canéda. Elle se trouve à 2 km environ au sud-est du centre-ville, dans le prolongement de la zone industrielle et commerciale de *Madrazès*.

Les surfaces concernées sont les suivantes :

	ACTUEL (renouvellement)	PROJET (extension)	TOTAL
Périmètre total de l'autorisation :	**4 ha 17 a 11 ca,**	**3 ha 99 a 33 ca**	**8 ha 16 a 44 ca**
Dont périmètre d'exploitation carrière (rubrique 2510) :	**40 a 00 ca**	**3 ha 40 a 00 ca**	**3 ha 80 a 00 ca**

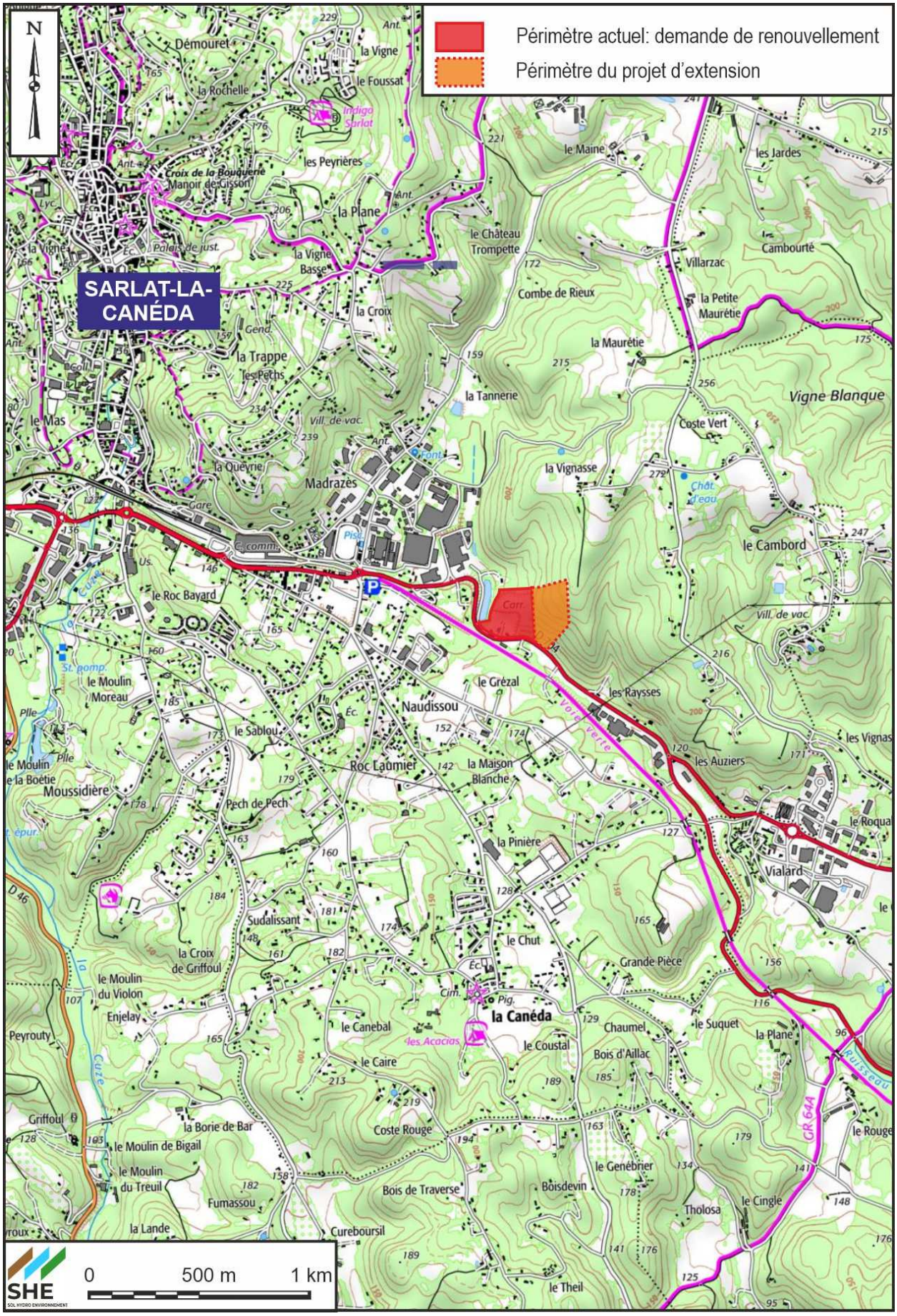
Périmètre actuel: demande de renouvellement
Périmètre du projet d'extension
N
SARLAT-LA-CANÉDA
Démouret
la Vigne
le Foussat
la Rochelle
les Peyrières
Croix de la Bouquerie
Manoir de Gisson
la Plane
la Vigne Basse
la Croix
la Trappe
les Pechs
le Mas
la Queyrie
Madrazès
le Château Trompette
le Maine
les Jardes
Villarzac
Cambourté
Combe de Rieux
la Petite Maurétie
la Maurétie
la Tannerie
Vigne Blanque
Coste Vert
la Vignasse
le Cambord
le Roc Bayard
le Moulin Moreau
le Sablou
Naudissou
le Grézal
les Raysses
les Auziers
Roc Laumier
la Maison Blanche
Moussidière
Pech de Pech
la Pinière
Vialard
Sudalissant
la Croix de Griffoul
le Chut
Grande Pièce
le Moulin du Violon
Enjelay
la Canéda
le Canebal
le Coustal
Chaumel
le Suquet
la Plane
Peyrouty
le Caire
Bois d'Aillac
Griffoul
la Borie de Bar
Coste Rouge
le Moulin de Bigail
le Moulin du Treuil
Fumassou
Bois de Traverse
Boisdevin
le Genébrier
Tholosa
le Cingle
la Lande
Curebourseil
le Theil
GR 64A
0
500 m
1 km
SHE

III. DESCRIPTION DU PROJET

III.1 NATURE DES ACTIVITES EXERCEES

Les activités exercées par la SASU GARRIGOU TP CARRIERES sur ce site de Sarlat-La-Canéda reposent sur :

- l'exploitation d'une carrière de roche massive calcaire par extraction à ciel ouvert,
- le traitement des matériaux extraits par groupes mobiles de broyage-concassage-criblage à sec, permettant la production de granulats concassés ;
- l'accueil et le tri de matériaux inertes d'origine extérieure pour recyclage ou mise en remblai ;
- des activités avec équipements connexes associés (stockage et transit de matériaux, infrastructures…).

Le projet faisant l'objet de ce dossier porte sur la poursuite de ces activités sur 30 ans, avec extension du périmètre, de façon à disposer de nouvelles ressources pour les années à venir.

Il inclut également une activité de broyage et transit de déchets végétaux sur une plateforme dédiée.

III.2 PRINCIPALES DONNEES CHIFFREES

Nature des activités	Exploitation d'une **carrière de roche massive calcaire et activités connexes**
Durée sollicitée (renouvellement)	**30 ans**, y compris travaux de remise en état final
Surfaces	Périmètre de l'autorisation actuelle (renouvellement) : 4 ha 17 a 11 ca Périmètre de la demande d'extension : 3 ha 99 a 33 ca **Périmètre total de la demande d'autorisation : 8 ha 16 a 44 ca** **dont Périmètre d'Exploitation carrière rub. 2510 : env. 3,8 ha**
Nature et destination des matériaux :	• Granulats calcaires de diverses granulométries et enrochements destinés aux travaux publics • Destination géographique : principalement locale, dans un rayon d'une cinquantaine de km
Volumes totaux à extraire sur 30 ans :	* Découverte : 34 000 m³ * Gisement brut : 1 650 000 m³
Répartition des tonnages et volumes du gisement	* Granulats : 1 500 000 m³ en place, soit 3 000 000 tonnes * Stériles : 150 000 m³ en place
Accueil, tri et transit de matériaux inertes extérieurs	Quantité totale prévisionnelle à accueillir sur 30 ans : 1 245 000 m³ maximum dont : • 600 000 m³ valorisés par recyclage (maxi 20 000 m3/an, soit 40 000 t/an) • 390 000 m³ conservés sur le site en tant que matériau de remblai • 255 000 m³ dirigés vers la carrière de Nabirat comme matériau de remblai

Production annuelle	**Matériaux calcaires :**	**Autorisation actuelle :** • Moyenne : 80 000 tonnes/an • Maximum :100 000 tonnes/an	**Projet : inchangé :** • Moyenne : 80 000 tonnes/an • Maximum : 100 000 tonnes/an
	Matériaux inertes recyclés :	-	**Projet :** • Maximum : 40 000 tonnes/an
Principe d'exploitation du gisement		• Décapage de la découverte par engins mécaniques • Extraction des matériaux par tirs de mine • Traitement des matériaux par groupes mobiles de concassage et de criblage de puissance totale installée maximale : Autorisation actuelle : 228 kW	Projet : 800 kW
Base minimale des travaux d'extraction		Autorisation actuelle : • 124 m NGF	Projet : • 128 m NGF
Classement ICPE (activités classables)		Autorisation actuelle : Rubrique 2510.1 (Exploitation de carrière) : .....Autorisation Rubrique 2515.1.a (Installations de traitement des matériaux) : .....Enregistrement Rubrique 1435.2 (Distribution de carburant) : .....Déclaration Projet : Rubrique 2794.2 (Broyage de déchets végétaux non dangereux) : .....Déclaration Rubrique 2716.2 (Transit, regroupement, tri de déchets non dangereux non inertes) : .....Déclaration	

III.3 CARACTERISTIQUES ET DESTINATION DES MATERIAUX

Le gisement exploité sur ce site depuis une cinquantaine d'années concerne une roche massive calcaire datée du Crétacé supérieur.
Il s'agit de calcaires gréseux bioclastiques jaunes, qui représentent dans le secteur un ensemble de plusieurs dizaines de mètres d'épaisseur.

La découverte est représentée par une fine couche de terre végétale, de l'ordre de 20 cm, qui coiffe une couche d'altération superficielle de l'ordre de 1 m en moyenne.

Aspect du front de taille à l'affleurement

Les produits élaborés sont représentés par des granulats concassés calcaires, ainsi que des granulats recyclés issus de la valorisation de déchets inertes de chantiers. Ces produits couvrent les principales granulométries en usage dans les travaux publics (granulats concassés, sable primaire pour tranchées, enrochements).

Ces matériaux sont destinés d'une part aux chantiers de la SAS Garrigou, et d'autre part aux entreprises de travaux publics et artisans.

Sur le plan géographique, les clients principaux se trouvent dans un rayon de l'ordre d'une cinquantaine de kilomètres de la carrière.

III.4 MOYENS MIS EN OEUVRE – RYTHMES ET HORAIRES

III.4.1 Personnel :

L'effectif total de la Société GARRIGOU TP CARRIERES s'élève aujourd'hui à 48 personnes (donnée fin 2024), partagées entre les diverses activités de la société.

Le personnel qui est affecté à cette exploitation de cette carrière de Sarlat-la-Canéda représente une équipe permanente de 10 personnes actuellement, réparties ainsi :

- 1 chef de carrière
- 1 agent pont-bascule
- 1 opérateur groupe mobile
- 4 conducteurs d'engins
- 3 chauffeurs de camions de livraison

L'encadrement administratif et technique représente plusieurs équivalents temps-plein au niveau du siège de la Société.

Sur cette carrière, l'entreprise a régulièrement recours à de la sous-traitance, pour certaines opérations et interventions telles que :

- Les opérations de tirs de mine (forage et minage) ;
- bucheronnage (préalable aux opérations de découverte),
- interventions électriques,
- certaines opérations de maintenance, d'entretien, d'aménagement et de réaménagement ;
- Fourniture matières premières et consommables ;
- Prestations d'étude, géomètre, suivi règlementaire.

III.4.2 Matériel :

Les équipements et le matériel de la SAS GARRIGOU TP CARRIERES affectés aux travaux d'exploitation de cette carrière de Sarlat-La-Canéda sont les suivants :

- <u>Matériel roulant</u> :
  - 1 pelle mécanique
  - 1 chargeur
  - 3 camions de transport
- <u>Matériel complémentaire lors des campagnes de production (concassage-criblage) :</u>
  - 1 pelle mécanique
  - 2 chargeurs
  - 2 tombereaux,
  - 1 bull (occasionnellement).
  - Groupe mobile de concassage
  - Groupe mobile de criblage

- Equipements connexes :
  - Ensemble de locaux et d'équipements connexes (bureaux, locaux personnel, locaux techniques, ponts-bascules...).
- Matériel mobile complémentaire (projet), présent par campagne selon les besoins :
  - Groupe mobile de broyage de végétaux

III.4.3 Horaires et rythmes de fonctionnement :

Les activités du site sont exercées en semaine, hors dimanches et jours fériés. Le samedi, seules peuvent avoir lieu des activités occasionnelles, principalement de maintenance.

Les horaires de ces activités, qui ne seront pas modifiés dans le cadre de ce projet, sont présentées dans le tableau suivant.

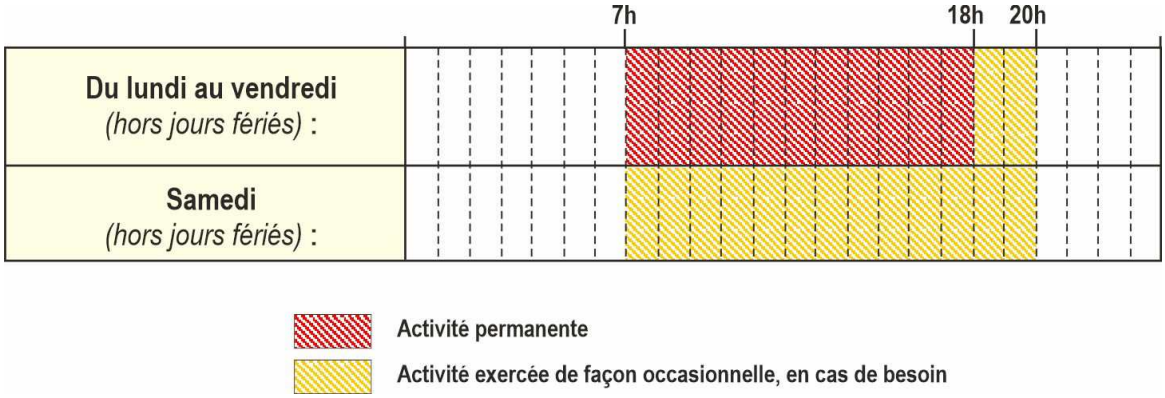

III.5 PRESENTATION DU SITE

Le périmètre de l'autorisation couvre actuellement une surface totale de 4 ha 17 a 11ca, qui s'organise de la façon suivante :

- **Accès :**

  L'accès à la carrière est unique. Il s'effectue à partie de la RD704, par l'intermédiaire respectivement d'un dégagement à droite, et d'un tourne-à-gauche.

- **Installations et infrastructures :**

  Les infrastructures se regroupent en partie sud du site. Elles comprennent des locaux à usage de bureaux, des bâtiments techniques et des espaces de stockage.

  Le stockage des matériaux est réalisé sur la plateforme centrale du site, issue de travaux d'extraction et de remblaiement aujourd'hui achevés.

  A noter que l'installation fixe de traitement des matériaux qui était précédemment en place a été démontée en février 2024. L'activité est depuis réalisée par campagnes, à l'aide de groupes mobiles.

- **Exploitation de carrière :**

  Les travaux d'exploitation de carrière sont aujourd'hui réalisés en partie Nord-Est du site. Le carreau, situé vers la cote 138 m NGF, est bordé par un front de taille partagé en paliers, et dont la partie supérieure se situe vers la cote 165 m NGF.

Le **projet d'extension** se situe dans le prolongement Est de la zone d'extraction actuelle. La surface exploitable dans le cadre de ce projet représente un total d'environ 3,8 ha.

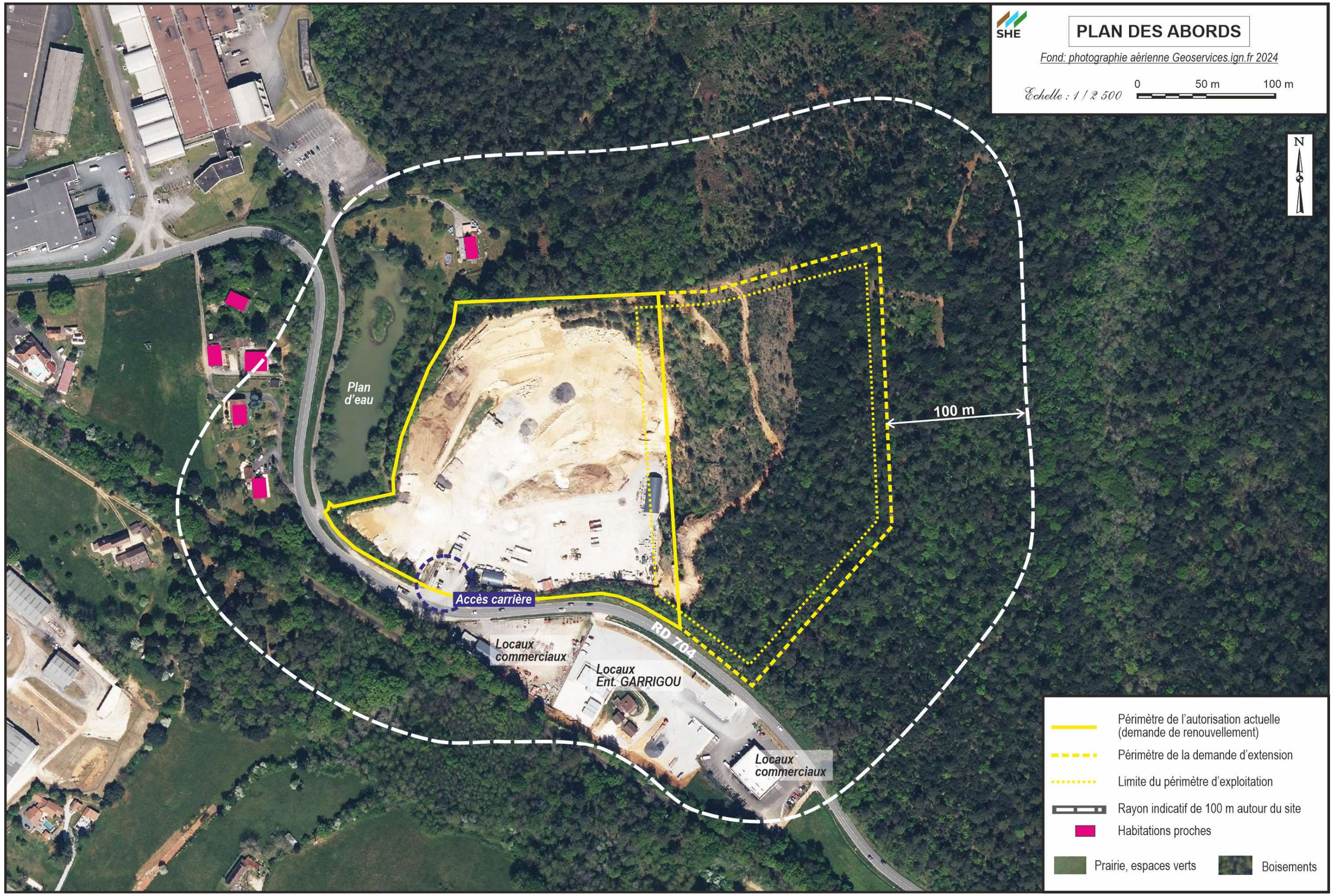
PLAN DES ABORDS
Fond: photographie aérienne Geoservices.ign.fr 2024
Echelle : 1 / 2 500
0
50 m
100 m
N
Plan d'eau
100 m
Accès carrière
RD 704
Locaux commerciaux
Locaux Ent. GARRIGOU
Locaux commerciaux
Périmètre de l'autorisation actuelle (demande de renouvellement)
Périmètre de la demande d'extension
Limite du périmètre d'exploitation
Rayon indicatif de 100 m autour du site
Habitations proches
Prairie, espaces verts
Boisements

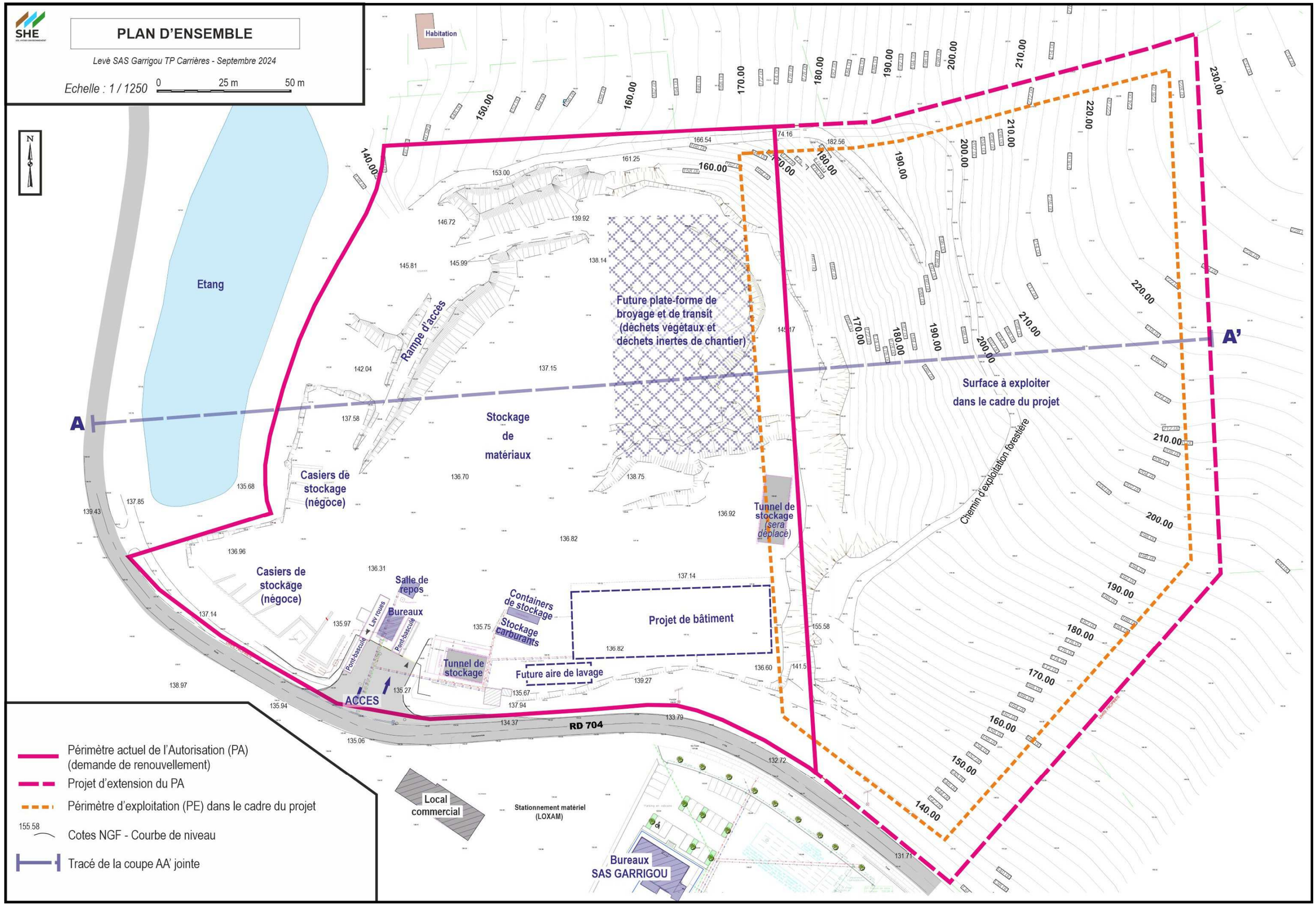
PLAN D'ENSEMBLE
Levé SAS Garrigou TP Carrières - Septembre 2024
Echelle : 1 / 1250
0
25 m
50 m
N
Habitation
Etang
Rampe d'accès
Future plate-forme de broyage et de transit (déchets végétaux et déchets inertes de chantier)
Stockage de matériaux
Casiers de stockage (négoce)
Casiers de stockage (négoce)
Surface à exploiter dans le cadre du projet
Chemin d'exploitation forestière
Tunnel de stockage (sera deplacé)
Salle de repos
Bureaux
Containers de stockage
Stockage carburants
Projet de bâtiment
Tunnel de stockage
Future aire de lavage
Pont-bascule
Lav roues
Pont-bascule
ACCES
RD 704
Local commercial
Stationnement matériel (LOXAM)
Bureaux SAS GARRIGOU
A
A'
Périmètre actuel de l'Autorisation (PA) (demande de renouvellement)
Projet d'extension du PA
Périmètre d'exploitation (PE) dans le cadre du projet
155.58
Cotes NGF - Courbe de niveau
Tracé de la coupe AA' jointe

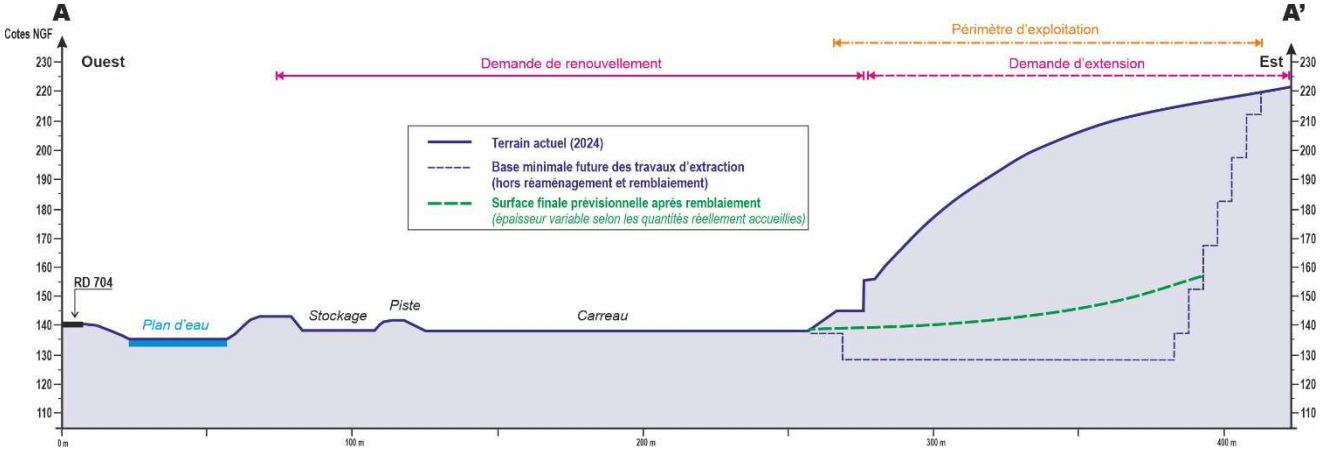

III.6 PRINCIPE D'EXPLOITATION

III.6.1 Exploitation de carrière

Ce projet porte sur une extension des travaux d'exploitation dans le prolongement de la zone d'exploitation actuelle.

Le principe général d'exploitation, qui ne sera pas modifié par rapport au principe actuel, porte sur les opérations suivantes :

- Travaux préalables (bornage des limites des extensions, décalage des clôtures périphérique) ;
- Défrichement, réalisé de façon progressive, suivant le phasage d'exploitation ;
- Travaux d'exploitation réalisés à flanc de coteau, avec mise en œuvre de tirs de mine, selon des fronts de taille partagés en paliers de 15 m de hauteur maximale ;
- Gestion des matériaux non valorisés par remblaiement contribuant à la remise en état du site. Le remblaiement est complété par des matériaux inertes d'origine extérieure accueillis sur le site selon des modalités précises et encadrées.

III.6.2 Phasage de l'exploitation de carrière

Ce projet porte sur un programme d'exploitation de 30 ans, y compris la phase finale de remise en état du site. Cette durée est conforme aux réserves et au rythme d'exploitation prévisionnel du gisement.

Le phasage prévisionnel correspondant est basé sur les étapes et phases successives suivantes, présentées et illustrées dans la partie « description technique » du dossier :

N° de phase	Durée	Echéance prévisionnelle *(selon date de l'A.P. sollicité)*
PHASE 1	5 ans	2031
PHASE 2	5 ans	2036
PHASE 3	5 ans	2041

N° de phase	Durée	Echéance prévisionnelle *(selon date de l'A.P. sollicité)*
PHASE 4	5 ans	2046
PHASE 5	5 ans	2051
PHASE 6	5 ans maximum	2056

III.6.3 Traitement des matériaux

Sur cette carrière, l'activité de traitement des matériaux par concassage-criblage a été réalisée par une installation fixe jusqu'en février 2024.
Cette installation a été depuis démontée. L'activité est désormais réalisée par des unités mobiles de concassage et de criblage.

Dans le cadre du projet, l'emplacement des groupes mobiles sera adapté en fonction du phasage d'exploitation. Ce matériel sera mis en place au plus près du front d'exploitation en cours, à proximité des matériaux abattus.

Ces groupes mobiles ne sont pas présents en permanence sur ce site. Ils fonctionnent au rythme moyen de 4 à 5 campagnes par an, d'une durée d'environ 1 mois chacune. Durant ces campagnes, les horaires d'activité sont inclus dans les horaires de fonctionnement du site *(Cf. précédemment)*.

Les produits élaborés en sortie de ces unités sont acheminés vers la plateforme de stockage du site.

III.6.4 Accueil de matériaux inertes extérieurs

Depuis 2012, des déchets inertes issus de chantiers extérieurs sont accueillis sur ce site. Ceci permet de mettre à disposition une filière agréée et contrôlée aux entreprises et collectivités du secteur.
Cette activité contribue à la remise en état de ce site, les volumes concernés étant pris en compte dans le programme de réaménagement.

Les matériaux qui sont acceptés sur le site proviennent principalement de chantiers situés dans un rayon de l'ordre d'une cinquantaine de kilomètres.

Les matériaux inertes accueillis font l'objet d'une procédure d'acceptation et de contrôle préalable, conformément à la règlementation relative aux conditions d'admission des déchets inertes.

Dans le cadre du projet, les matériaux inertes accueillis feront l'objet d'un tri :

- La partie valorisable sera traitée par broyage-criblage sous forme de granulats recyclés ;
- La partie non valorisable sera mise en remblai.

III.6.5 Activité future de broyage, tri et transit de déchet végétaux

Afin de répondre à des besoins avérés en matière de gestion des déchets verts, la mise en place d'une plateforme de broyage, tri et transit de végétaux est projetée sur le site.

Il s'agira de valoriser des déchets végétaux issus principalement de tailles et d'élagages, sous forme de broyats utilisable pour améliorer la qualité de composts, ou de paillages d'arbres et

arbustes. Cette plateforme viendra compléter le réseau existant, qui comprend actuellement moins de 10 sites de ce type sur le département de la Dordogne.

La plateforme dédie à cette activité sera implantée en partie nord-est du secteur des infrastructures de la carrière, dans le prolongement des aires de stockage des matériaux.

Le fonctionnement de cette activité étant complémentaire à l'activité principale du site, les personnels, moyens mobiles, équipements divers et infrastructures seront mutualisés.

Les déchets accueillis seront des déchets végétaux et déchets de bois non dangereux issus de chantiers de taille et de coupes (jardins, espaces verts…). Après broyage, ils permettront l'élaboration de broyats de matière végétale destinés à être expédiés d'une part pour une valorisation vers des filières externes spécialisées, et d'autre part localement pour des particuliers et collectivités pour des usages de jardinage et entretiens d'espaces verts (paillage, amendement…).

Cette activité de broyage des végétaux aura lieu par campagnes réparties dans l'année selon le rythme d'apport des matériaux, afin de réduire au maximum le volume stocké et la durée du stockage. Les campagnes auront une durée approximative de 4 à 5 jours chacune, qui auront lieu 5 à 6 fois dans l'année, soit un total d'environ 30 jours d'activité cumulée par an.

La défense incendies sera assurée par une réserve de 120 m^3 sous la forme d'une citerne souple, placée en bordure de la plateforme.

III.7 STOCKAGE, ACCES ET TRANSPORT

Les produits finis sont chargés depuis les zones de stockage des matériaux. Ils sont transportés par véhicules routiers qui se partagent entre camions de type semi-remorques (environ 30%) et camions de plus faibles gabarits (environ 70%).

Concernant l'accueil et le stockage des déchets inertes, environ la moitié des camions qui apportent ces matériaux repartent en charge. Ce principe de double-fret permet ainsi de limiter le flux supplémentaire de véhicules par rapport au transport de la production du site.

L'acheminement des déchets végétaux ainsi que le transport des produits élaborés (broyats de bois), dans le cadre de la future activité dédiée, seront réalisé par des camions de type semi-remorques et des camions de gabarits inférieurs.

L'ensemble des véhicules de transport transitent par le pont-bascule situé à l'entrée/sortie du site.

IV. ENVIRONNEMENT HUMAIN

Les habitations présentes dans l'environnement de cette exploitation de carrière sont indiquées sur les plans suivants. En synthèse :

- Un total de 8 habitations se situent dans un rayon de 200 m autour du périmètre de la carrière. Les plus proches se trouvent respectivement *Chemin Jean Rougié* côté nord, à une distance minimale de 50 m de la limite du périmètre de la carrière actuelle et de 140 m de l'extension, et *Impasse François Augieras*, vers l'ouest, de l'autre côté de la RD704, à une distance minimale de 50 m de la limite de la carrière actuelle et de 250 m du projet d'extension ;
- Côtés Nord et Est, les secteurs d'habitations les plus proches se situent *Route de Coste Vert* et *Chemin de La Vignasse*, à des distances supérieures à 400 m de la carrière ;
- Côté Sud, les habitations du *Chemin des Brugues* se trouvent à une distance minimale de 250 m de la carrière

Le centre historique de Sarlat est éloigné d'une distance minimale de 2,2 km de la carrière.

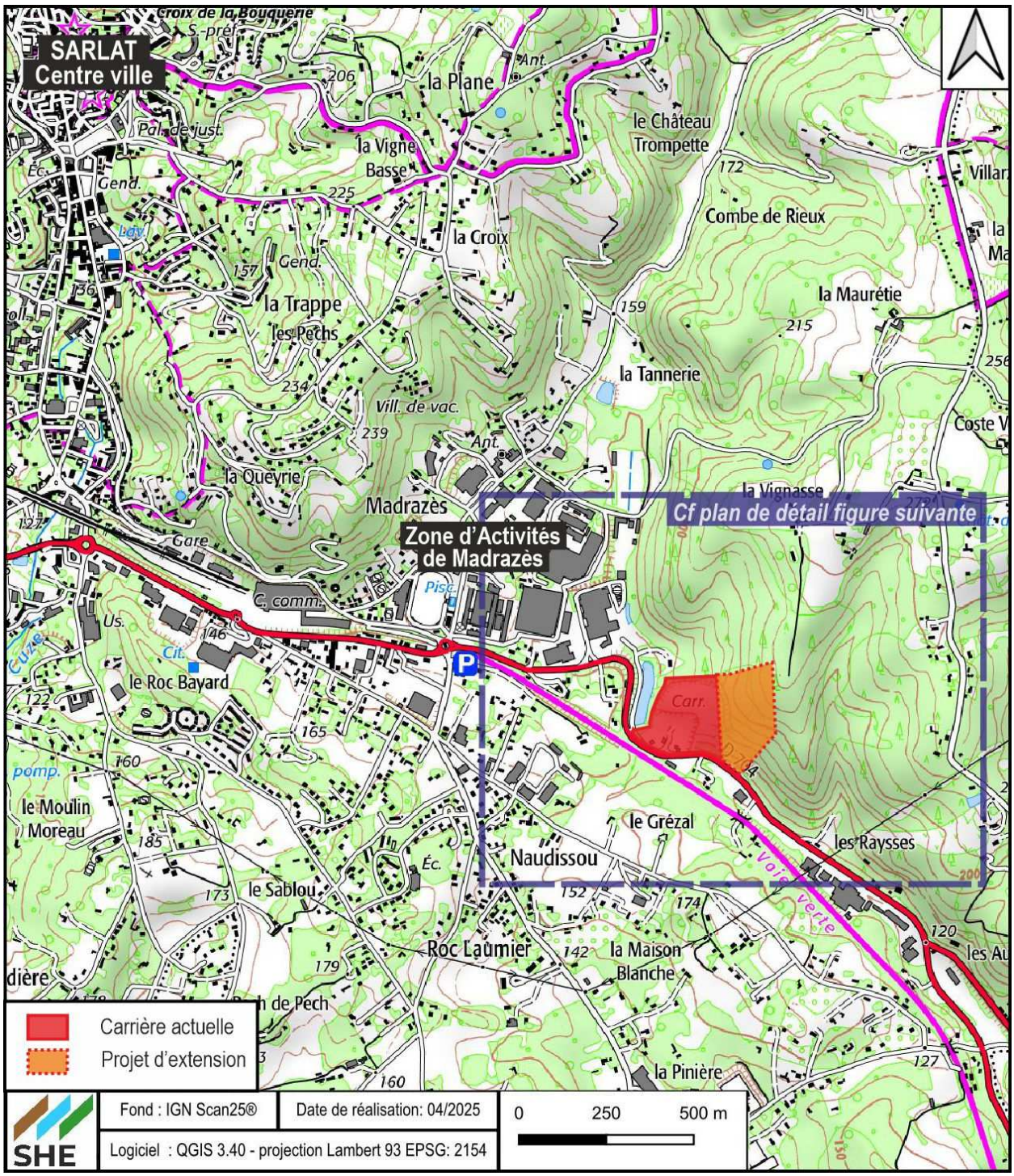
SARLAT
Centre ville
Croix de la Bouquerie
S.-pref.
Pal. de just.
Gend.
la Plane
la Vigne Basse
la Croix
le Château Trompette
Combe de Rieux
la Maurétie
la Tannerie
la Trappe
les Pechs
Vill. de vac.
la Queyrie
Madrazès
la Vignasse
Cf plan de détail figure suivante
Zone d'Activités de Madrazès
Gare
C. comm.
Pisc.
Us.
Cit.
le Roc Bayard
Carr.
pomp.
le Moulin Moreau
le Grézal
Naudissou
les Raysses
Voie verte
le Sablou
Roc Laumier
la Maison Blanche
la Pinière
Carrière actuelle
Projet d'extension
Fond : IGN Scan25®
Date de réalisation: 04/2025
Logiciel : QGIS 3.40 - projection Lambert 93 EPSG: 2154
0
250
500 m
SHE

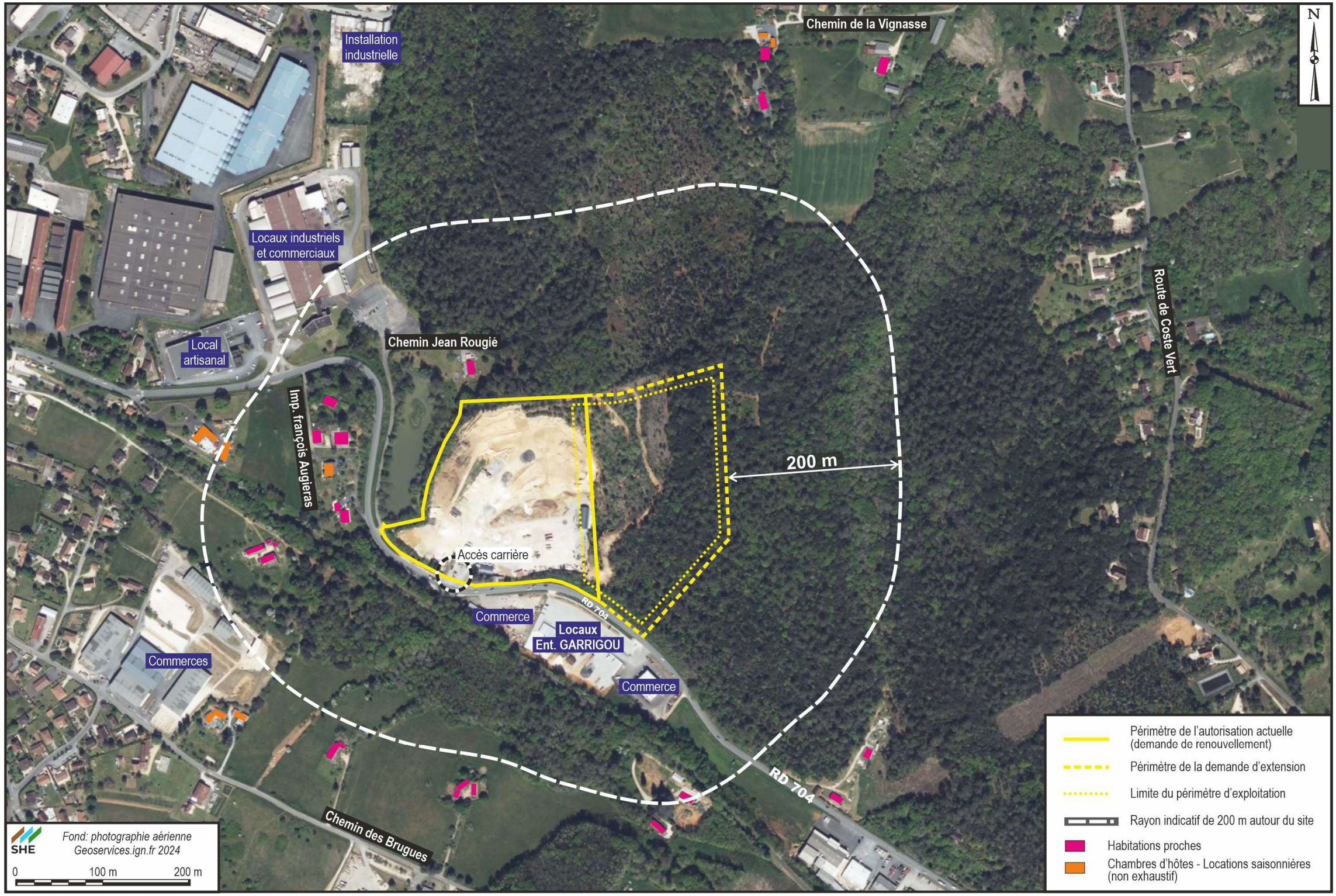
N
Installation industrielle
Chemin de la Vignasse
Locaux industriels et commerciaux
Local artisanal
Chemin Jean Rougié
Imp. françois Augieras
Route de Coste Vert
200 m
Accès carrière
RD 704
Commerce
Locaux Ent. GARRIGOU
Commerce
Commerces
Chemin des Brugues
RD 704
Périmètre de l'autorisation actuelle (demande de renouvellement)
Périmètre de la demande d'extension
Limite du périmètre d'exploitation
Rayon indicatif de 200 m autour du site
Habitations proches
Chambres d'hôtes - Locations saisonnières (non exhaustif)
SHE
Fond: photographie aérienne Geoservices.ign.fr 2024
0
100 m
200 m

V. IMPACTS DU PROJET

V.1 PRINCIPALES SERVITUDES ET CONTRAINTES

V.1.1 Patrimoine naturel :

Le site de la carrière ne se trouve inclus dans aucun périmètre de recensement et de protection administrative au titre du milieu naturel, si ce n'est dans la zone de transition de la Réserve de biosphère « Dordogne ». Cette réserve, très vaste, couvre l'ensemble du bassin versant de la Dordogne, sur 24 000 km^2.

Dans cette aire, il convient de concilier la conservation de la biodiversité, la valorisation culturelle et le développement économique et social sur le territoire, thèmes pris en compte dans le cadre de cette étude d'impact, en particulier par le biais de l'étude écologique spécialisée réalisée spécifiquement dans le cade de ce projet.

V.1.2 Urbanisme :

La commune de Sarlat-La-Canéda est incluse dans la Communauté de Communes de Sarlat-Périgord Noir, qui dispose d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) approuvé le 03 juillet 2023.

Les parcelles du périmètre actuel de la carrière, ainsi que celles du périmètre de la demande d'extension, sont entièrement incluses en Secteur NSca, dont la définition est la suivante :

> *« Au sein des secteurs NSca, seules les constructions et occupations du sol et changement de destination liées et complémentaires à une activité de carrière ou de stockage inerte sont autorisées ».*

Ce zonage est compatible avec les activités actuelles et futures de la carrière.

V.1.3 Monuments historiques et sites :

Le périmètre de la carrière se situe en dehors des protections et servitudes liées aux Monuments et Sites classés et inscrits, et aux Sites Patrimoniaux remarquables.

Le plus proche est la *Tour de la Croix des Pechs* (monument inscrit le 19/04/1961), située à 1,2 km au nord du périmètre de la carrière, et dont le périmètre de protection est éloigné d'une distance minimale de 740 m de la carrière.

L'ensemble urbain de Sarlat, qui regroupe 70 édifices, représente un périmètre global localisé au plus proche à 1,9 km au nord-ouest de la carrière.

V.1.4 Périmètres de protection de captages collectifs d'alimentation en eau potable :

Cette exploitation de carrière se trouve dans les périmètres de protection de captages collectifs d'alimentation en eau potable suivants :

- périmètre de protection éloignée (PPE) regroupant la *Source de la Moussidière*, le *Puits de la Tannerie* et le *Forage de la Tannerie* ;
- projet de périmètre de protection éloignée du captage de la *Source de Montfort*.

Pour chacun de ces captages, aucune prescription particulière des arrêtés et projets d'arrêtés de DUP n'est établie dans le cadre de projets d'exploitation de carrière.

Les mesures prises dans le cadre de la préservation des eaux superficielles et souterraines

permettront de continuer à s'assurer d'une absence d'incidence significative sur la ressource en eau *(Cf fiche dédiée au § V.3 p.22)*.

V.1.5 Patrimoine archéologique :

Le projet d'extension de cette exploitation de carrière se situe pour partie dans le périmètre de la zone de présomption de prescription archéologique nommée *« Abri de Caminade – Les Raysses - Occupation paléolithique »*.

Le Service Régional de l'Archéologie sera consulté dans le cadre de la procédure d'instruction de ce dossier, qui pourra donner lieu le cas échéant à des mesures de prescriptions archéologiques, en conformité avec le décret 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

V.1.6 Aires de production en AOC

La commune de Sarlat-La-Canéda fait partie de l'aire géographique de l'Huile de noix du Périgord et de la Noix du Périgord, qui couvrent une grande partie de l'Est du département de la Dordogne.

Les surfaces concernées par le projet d'extension ne sont pas destinées à cette production.

V.1.7 Défrichement :

Le périmètre exploitable du projet d'extension de la carrière est couvert par des boisements dont le défrichement sera nécessaire.

Ces opérations, qui porteront une surface d'environ 3,4 ha, sont soumise à autorisation.

Ce dossier de demande d'autorisation environnementale inclut la demande correspondante.

Cette étude d'impact prend en compte ces opérations de défrichement.

V.2 TOPOGRAPHIE – SOL ET SOUS-SOL

CONTEXTE - ÉTAT INITIAL

Morphologie - Topographie :

Cette exploitation de carrière s'étend sur le flanc d'un coteau orienté vers le sud-ouest, en direction de la RD704, axe routier principal qui dessert notamment Sarlat. La pente de ce coteau, qui atteint environ 40% en partie basse et médiane, s'adoucit progressivement vers sa partie supérieure.

Le périmètre de l'autorisation couvre actuellement une surface totale de 4ha17a11ca, comprenant l'accès à la carrière, unique, qui s'effectue à partie de la RD704, les installations et infrastructures, qui se regroupent en partie sud du site, et la zone d'extraction, qui couvre actuellement la partie Nord-Est du site. Le carreau, situé vers la cote 138 m NGF, est bordé par un front de taille partagé en paliers, et dont la partie supérieure se situe vers la cote 165 m NGF.

Le projet d'extension s'étend dans le prolongement direct Est du périmètre actuel, et concerne une surface exploitable d'environ 3,8 ha. Il s'agit d'un terrain boisé situé à flanc de coteau, incliné vers le sud-ouest selon une pente comprise entre 45% (partie basse et médiane) et 20 % (partie supérieure), entre les cotes 134 et 227 m NGF. Il est limité côté sud-ouest par la RD704.

Sous-sol - Géologie :

Le site est inclus dans le domaine des roches sédimentaires carbonatées du Crétacé Supérieur, étages du Coniacien et du Santonien.

Le gisement exploité concerne des calcaires gréseux bioclastiques jaunes, qui forment un ensemble de plusieurs dizaines de mètres d'épaisseur.

La découverte est représentée par une fine couche de terre végétale, de l'ordre de 20 cm, qui coiffe une couche d'altération superficielle de l'ordre de 1 m en moyenne.

Cette roche permet l'élaboration de granulats concassés calcaires qui couvrent les principales granulométries en usage dans les travaux publics.

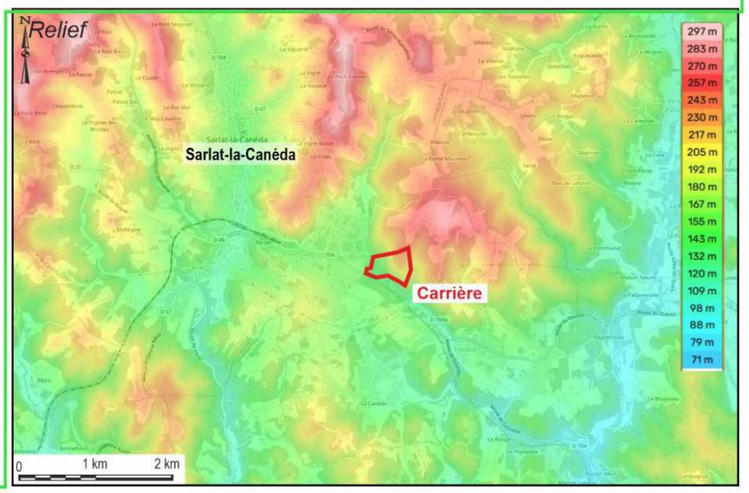

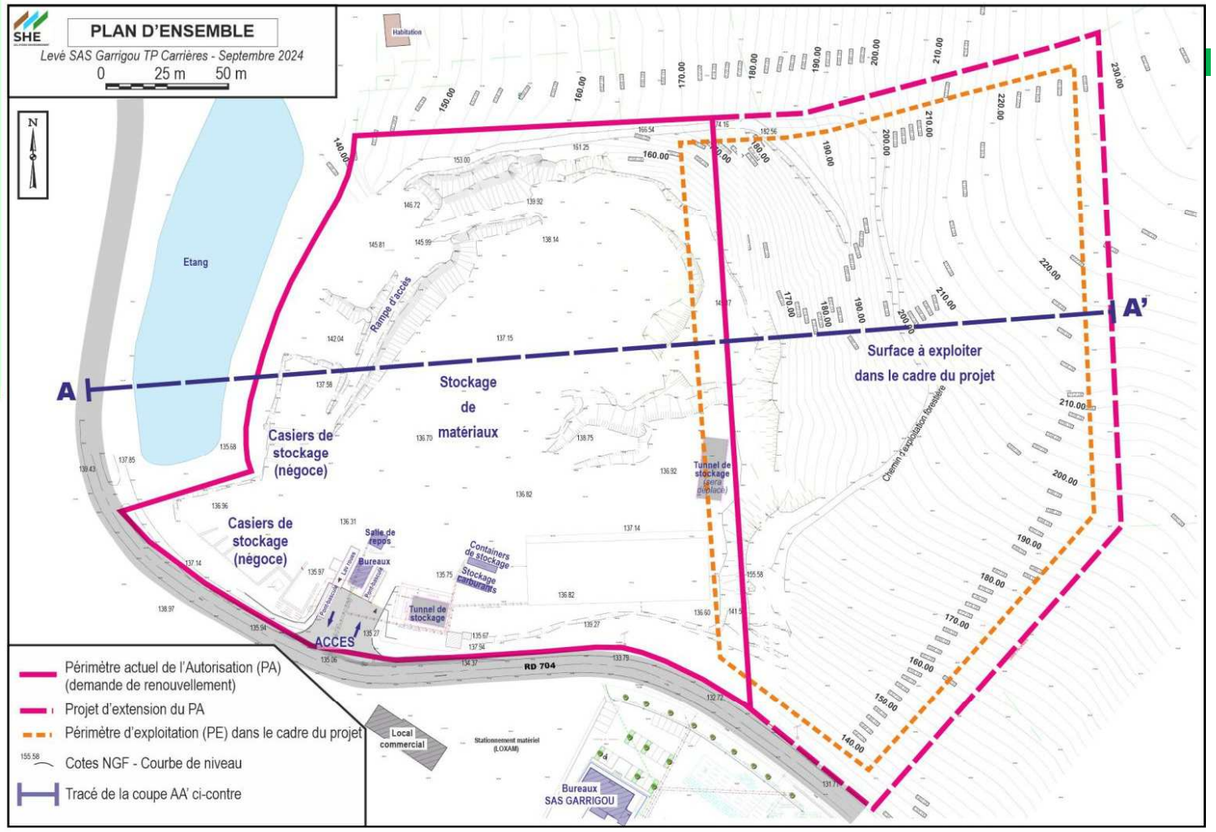

EFFETS POTENTIELS DU PROJET

(en l'absence de mesures correctrices)

- Modification progressive de la zone d'extraction par rapport à la situation actuelle par extension sur une surface complémentaire exploitables de 3,4 ha dans son prolongement direct;
- Risque d'altération de la qualité des sols et du sous-sol, par hydrocarbures (fuites depuis un engin, un groupe mobile ou un stockage), par des matières en suspensions (entraînements par ruissellements et infiltration) ou par la mise en place de matériaux non-appropriés dans le cadre de l'accueil de matériaux inertes extérieurs;
- Risques d'instabilité des fronts et remblais
- Risque de déstructuration des sols, compactage, lessivage des éléments nutritifs de la terre végétale.

MESURES CORRECTRICES

- Progressivement, puis en fin d'exploitation, compte-tenu du programme de remise en état qui a été défini, la morphologie du site se présentera sous une forme différente de celle de son état naturel initial. Toutefois, les modalités de remise en état permettront de donner une cohérence et un intérêt à la nouvelle morphologie.
- Le mode d'exploitation prévoit la conservation des matériaux de découverte et stériles, et le remblaiement de matériaux inertes d'origine extérieure. Au global, le volume de matériaux remis en place représentera le 1/3 environ des matériaux extraits.
- Vis à vis des risques de pollution : Cf. thème relatif aux eaux souterraines et de surface page suivante.
- Les fronts dotés d'une géométrie permettant d'assurer leur stabilité à long terme.
- Application d'une gestion correcte et sélective des terres meubles de découverte, manipulation réduite, réutilisation, végétalisation pour éviter les phénomènes d'érosion-lixivation.

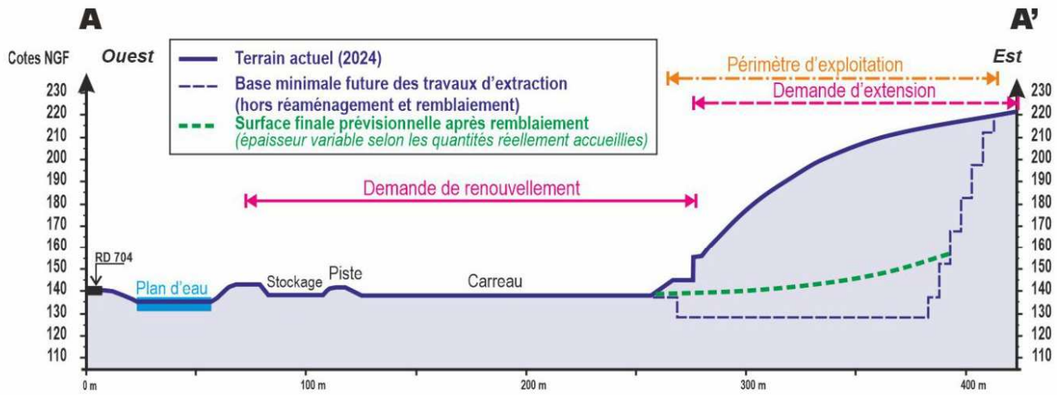

V.3 EAUX SOUTERRAINES – EAUX DE SURFACE

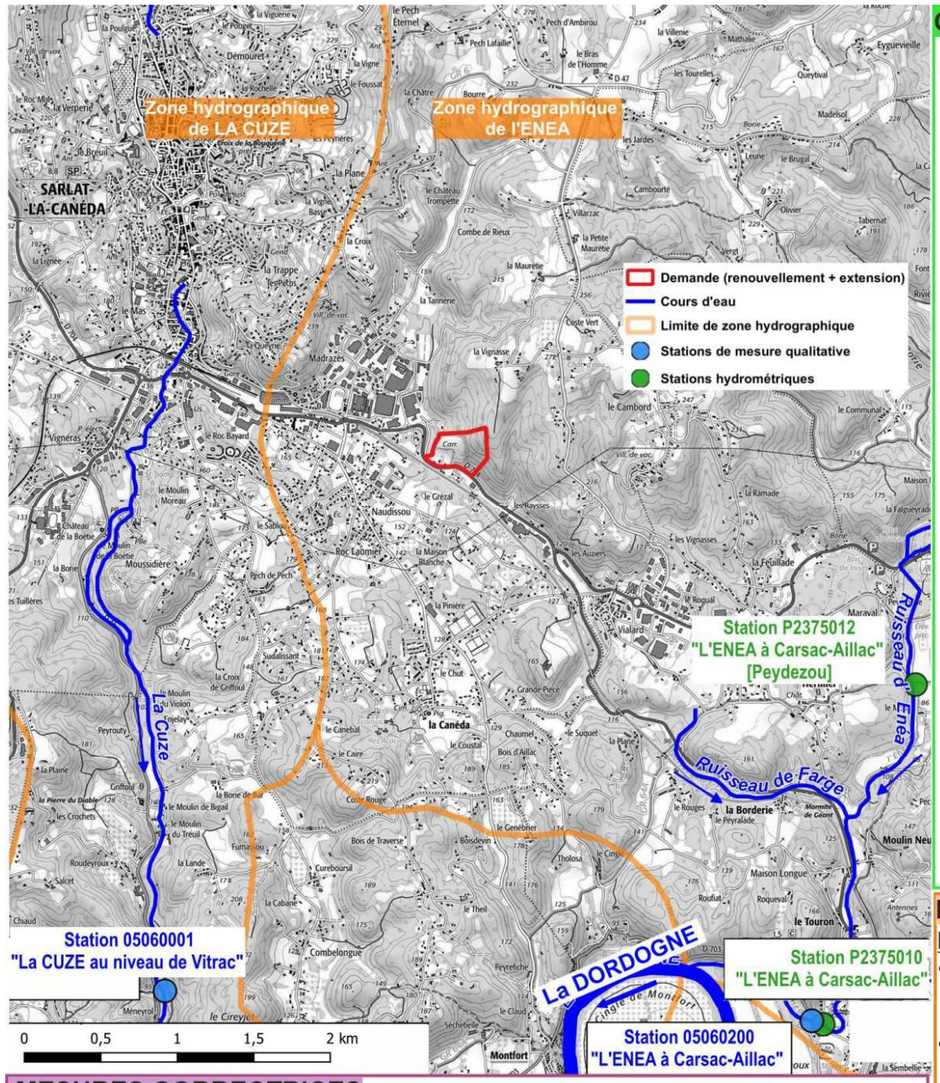

CONTEXTE - ÉTAT INITIAL

Eaux de surface :

- Cette exploitation se carrière se trouve dans le bassin versant du ruisseau l'Enea.
- Le ruisseau le plus proche de la carrière est le ruisseau de Farges, affluent de l'Enea et qui constitue l'exutoire naturel du secteur de la carrière. Il prend naissance à la source du Coderc, 2,1 km au Sud-Est et en aval de la carrière.
- Un écoulement non pérenne orienté Nord-Sud existe dans le vallon situé au Nord-Ouest de la carrière. Il transite par un plan d'eau situé à l'ouest du périmètre de la carrière, et qui joue un rôle de de bassin d'orage vis-à-vis de la zone d'activités de Madrazès .
- A l'échelle du périmètre de la carrière, le caractère perméable des terrains limite les possibilités de ruissellement. Seules quelques accumulations temporaires se produisent au niveau des points bas du carreau, en période humide. Les ruissellements de l'aire d'accès au site, revêtue, sont recueillis par un avaloir qui les restitue au réseau hydraulique aval.
- La commune de Sarlat-La-Canéda n'est pas soumise à un PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation). Aucune zone d'expansion de crue n'est donc susceptible d'atteindre les surfaces des infrastructures et d'exploitation de la carrière.

Eaux souterraines :

- Les calcaires gréseux et bioclastiques du Coniacien moyen et supérieur/Santonien inférieur (Crétacé supérieur), d'une centaine de mètres d'épaisseur, contiennent une nappe libre. Le mur de cet aquifère est constitué par les calcaires marneux peu perméables du Coniacien inférieur. Cette nappe représente la nappe la moins profonde au droit de la carrière. Cette nappe s'écoule globalement vers le Sud, drainée par la vallée de la Dordogne. Le suivi qualitatif et piézométrique de cette nappe à l'échelle de la carrière est actuellement réalisé à partir d'un piézomètre de contrôle.
- Au droit de la carrière, cette nappe s'écoule vers le sud-sud-ouest selon un gradient de l'ordre de 1,5%. A cet emplacement, sa cote piézométrique est comprise entre 125 et 121 m NGF en période de moyennes eaux, et entre 130 et 126 m NGF en période de très hautes-eaux. Ces cotes d'écoulement se trouvent à une profondeur minimale de 6 m par rapport au carreau actuel de la carrière, situé vers la cote 136 m NGF.
- Sur le plan qualitatif, le suivi réalisé ne met pas en évidence d'indice de pollution sur les paramètres contrôlés.

Ressources en eau :

- Le périmètre de cette carrière se trouve dans les périmètres de protection éloignée de captages d'alimentation en eau potable (AEP). Toutefois, aucune prescription particulière n'est établie vis à vis de projets d'exploitation de carrière.
- Les forages agricoles sont éloignés d'une distance minimale de 4 km.
- Les puits recensés dans le secteur captent des eaux d'origine différente de la nappe du Coniacien/Santonien, ou bien ne sont pas utilisés.
- Les sources recensées ne sont pas utilisées à des fins d'AEP.

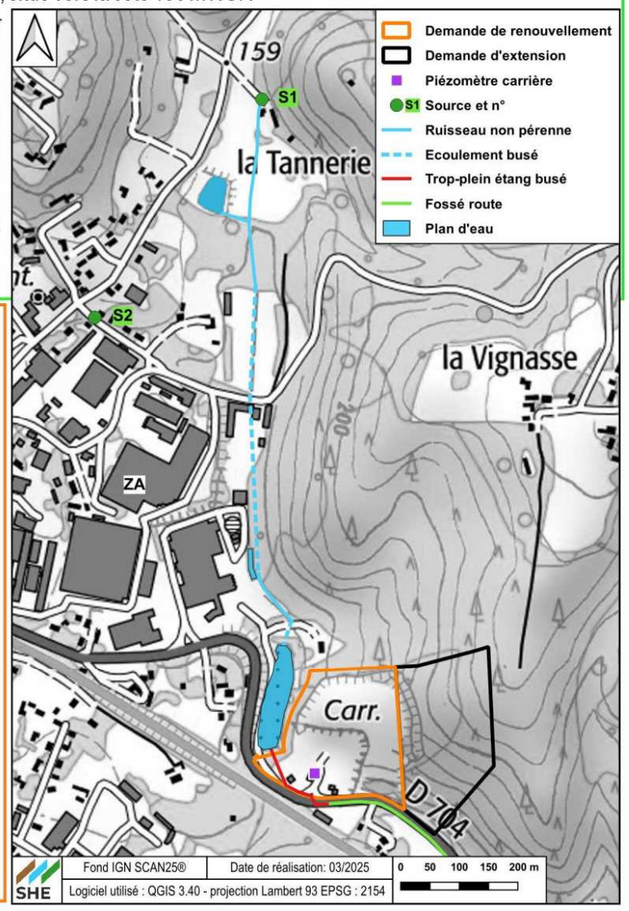

EFFETS POTENTIELS (en l'absence de mesure correctrice)

Eaux superficielles :

- Absence de circuit d'eau dans le cadre des activités qui continueront à être exercées: les incidences potentielles sur la qualité et les conditions de circulation des eaux superficielles resteront liées à la gestion des eaux de ruissellement d'origine pluviale.
- Dans le cadre du projet, la création d'un bâtiment en partie sud du carreau actuel impliquera l'imperméabilisation d'une surface d'environ 1800 m2, dont les eaux de ruissellement pluviales seront à gérer ;
- La future plateforme de lavage des engins sera à l'origine de rejets d'eau de lavage dont la gestion sera à prendre en compte.

Eaux souterraines :

- Risque d'interférence de la nappe par les surfaces d'exploitation (phénomènes de drainage et/ou de modification des conditions d'infiltration des eaux pluviales) ;
- Risque de déficit d'alimentation de la nappe, au cas où la remise en état par remblaiement avec des terrains moins perméables que les terrains en place favoriserait le ruissellement, et limiterait par conséquent l'infiltration donc la recharge de la nappe.
- Risques d'altération de la qualité des eaux souterraines en cas d'infiltration d'eaux de ruissellement pluviales polluées ou chargées ;
- Risques d'altération de la qualité des eaux souterraines liés à l'activité d'accueil de matériaux inertes de chantiers, dans le cas où des matériaux non conformes et potentiellement polluants seraient acceptés sur le site.

MESURES CORRECTRICES

- Gestion des eaux pluviales du projet de bâtiment basée sur un ouvrage de régulation dont les eaux seront restituées à débit régulé au réseau hydraulique superficiel aval.
- En sortie de la future plateforme de lavage des engins, les eaux transiteront par un dispositif décanteur-déshuileur, et rejoindront le réseau pluvial existant de l'aire d'accès au site.
- L'aire d'accès au site est entièrement revêtue, avec dispositif de nettoyage des roues des camions de transport
- Stockage et utilisation des hydrocarbures et autres produits selon des modalités permettant d'éviter les risques de fuites chroniques et accidentelles.
- Limitation de la cote minimale d'extraction à 128 m NGF afin de limiter au maximum l'interception de la nappe libre; arrêt temporaire des travaux d'extraction lors de périodes de hautes eaux exceptionnelles.
- Protocole de contrôle de la qualité des eaux superficielle à l'exutoire de la future plateforme de lavage.
- Protocole de contrôle de suivi des eaux souterraines sur le piézomètre existant.

V.4 PAYSAGE

Carte de l'occupation des sols de l'aire d'étude éloignée

CONTEXTE - ÉTAT INITIAL

Le secteur de Sarlat, en Périgord Noir, présente une topographie très vallonnée organisée autour des vallées de la Dordogne et de la Vézère.
La carrière s'inscrit dans le coteau sud de La Côte de Cambord, limité par le vallonnement occupé par la RD 704.
Le paysage, globalement très boisé, est ponctué de clairières agricoles. La côte de Cambord, très boisée, contraste avec la partie Ouest de la vallée, urbanisée.
Les habitations les plus proches sont au nombre de 8 dans un rayon de 200 m.
Plusieurs protections de monuments et sites existantes dans l'aire d'étude éloignée (mais ne concernent pas la carrière), dont l'ensemble urbain de Sarlat.

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée ainsi qu'à l'échelle rapprochée et immédiate, la visibilité de l'emprise du projet est principalement orientée vers le sud-ouest. Dans les autres directions, la topographie de la « Cote de Cambord » et les boisements limitent les perspectives visuelles.
Les principales routes de l'aire d'étude éloignée ne disposent pas de de perception visuelle de la carrière. En revanche, celle-ci est susceptible d'être visible depuis les routes traversant l'aire d'étude rapprochée : RD 704, RD 208 et voies communales.

EFFETS POTENTIELS (en l'absence de mesure correctrice)

Les principales incidences du projet sur le paysage sont liées à:

- une modification de l'occupation des sols, suite à la mise à nu du gisement par les opérations de décapage et d'extraction, qui engendre des contrastes de textures et de couleurs avec le milieu forestier environnant;
- une modification de la topographie, contrastes de formes et de topographie avec les terrains riverains; suppression du couvert végétal (boisements et reprise sur coupe);
- aux conditions de perception visuelle et à leurs sensibilités, qui ont été précisément recensées et détaillées dans l'étude d'impact complète.

MESURES CORRECTRICES

Les mesures correctrices vis à vis du paysage sont principalement associées au programme de remise en état du site *(Cf. planches dédiées)*.

Les mesures visant à remblayer une partie du carreau de l'emprise en extension, à traiter les surfaces minérales, les fronts d'exploitation et à nettoyer le site de toutes infrastructures et stocks, permettront de créer des milieux favorables à une flore et à une faune spécifique des milieux secs et rocheux.
Ces mesures auront un impact positif sur la diversité des milieux paysagers, sans pour autant réduire la covisibilité de la carrière depuis les vues existantes.

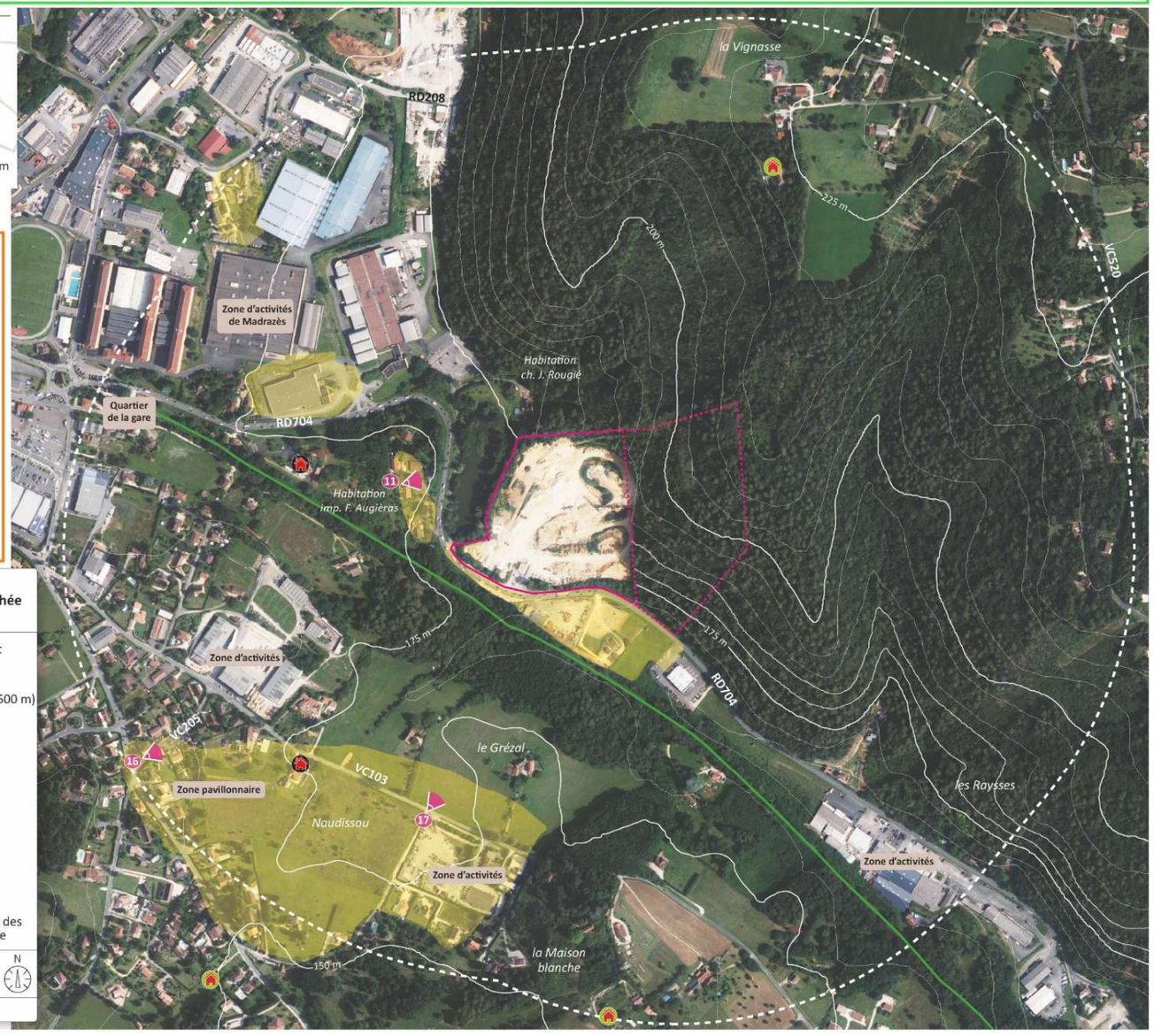

V.5 MILIEUX NATURELS - FLORE - FAUNE

CONTEXTE - ÉTAT INITIAL

Cette exploitation de carrière se localise en limite Sud de l'agglomération de Sarlat-La-Canéda, en bordure de la RD 704, dans un secteur dominé par les activités.

Cette commune s'inscrit dans le contexte du Périgord Noir. Le paysage naturel est ici constitué de collines calcaires aux pentes vives entrecoupées de combes généralement boisées. Ces causses périgourdins se caractérisent par une couverture boisée parsemée de secteurs de pelouses sèches et de faciès d'embuissonnement.

L'intérêt des causses calcaires, en particulier grâce à leur substrat, réside principalement dans le fait qu'ils fournissent des conditions favorables aux espèces méditerranéennes ou à affinités méditerranéennes en limite Nord ou à répartition morcelée.

Le site de la carrière ne se trouve inclus dans aucun périmètre de recensement et de protection administrative au titre du milieu naturel, si ce n'est dans la zone de transition de la Réserve de biosphère « Dordogne », qui couvre un vaste territoire de 24000 km^2.

La carrière en activité est occupée essentiellement par des surfaces minérales sans végétation (carreau, pistes, stocks, front de taille) et les installations. Les marges de la carrière sont couvertes par des boisements : rudéral au Sud, de faible enjeu, vieux taillis/jeune futaie de Chênes au Nord-Ouest, d'enjeu moyen.

La demande d'extension se trouve en quasi-totalité occupée par 2 habitats: la pinède lâche à étage de Chênes, d'enjeu moyen, et la friche arbustive rudérale, d'enjeu faible.

En synthèse, les enjeux écologiques sont les suivants:

- Habitats naturels: très faible pour 2 habitats (surfaces décapées), faible pour 5 habitats (friches arbustives, boisements rudéraux...), moyen pour 2 habitats (vieux taillis/jeune futaie de chênes et pinède lâche à étage de chênes)
- Flore: faible
- Insectes: très faible
- Amphibiens : faible à moyen
- Reptiles: faible
- Oiseaux: faible à très faible
- Mammifères terrestres: très faible
- Chiroptères: faible à moyen, fort pour une possibilité d'utilisation d'un arbre comme gîte

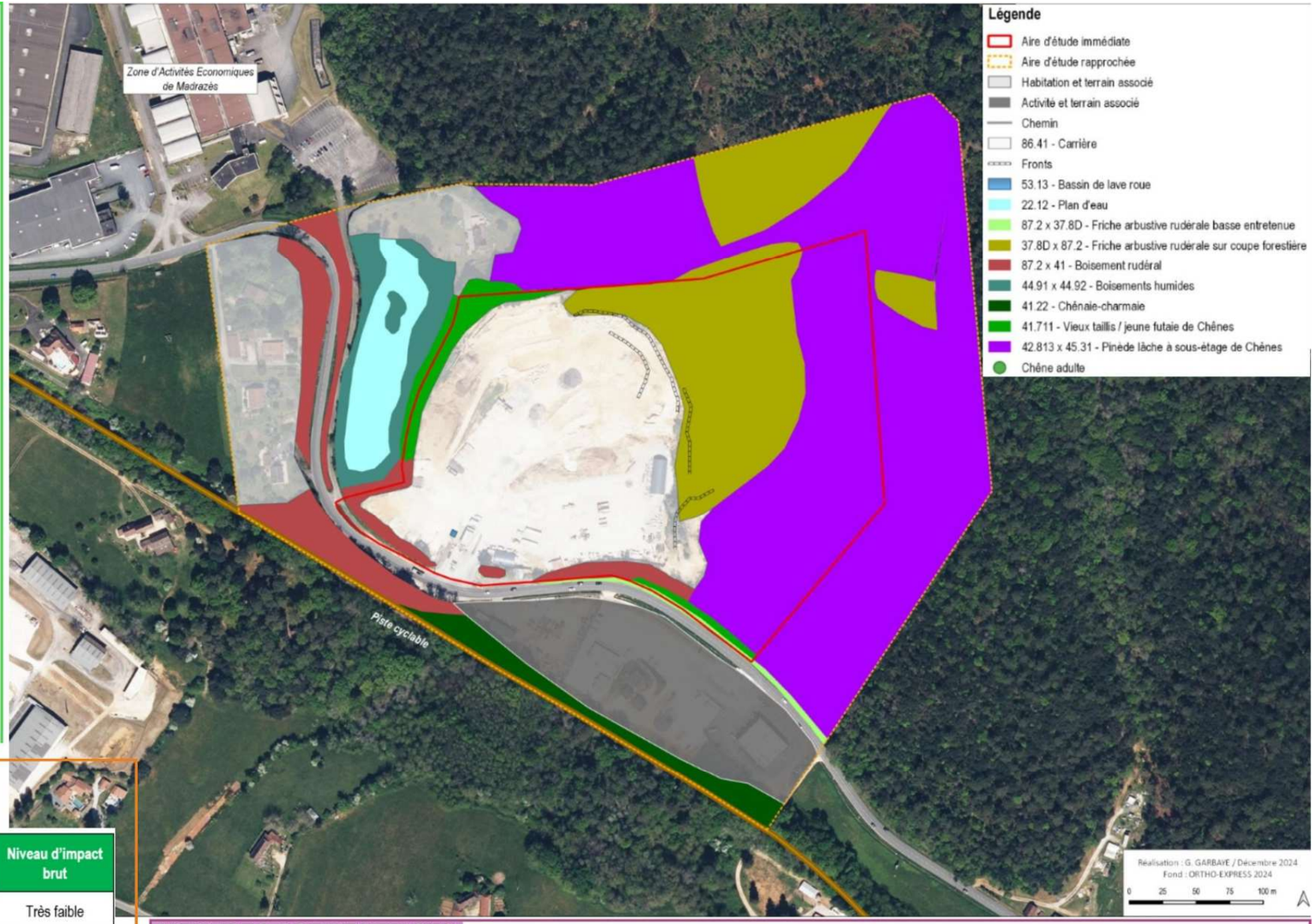

EFFETS POTENTIELS (en l'absence de mesure correctrice)

- Consommation d'habitats:

Habitat	Habitat d'intérêt communautaire	Zone humide	Enjeu écologique intrinsèque	Surface en ha	Niveau d'intensité de l'effet	Niveau d'impact brut
Pinède lâche à étage de Chênes	Non	Non	Faible	2,203	Très faible	Très faible
Friche arbustive rudérale	Non	Non	Faible	1,700	Moyen	Faible
Boisement rudéral	Non	Non	Faible	0,235	Moyen	Faible
Vieux taillis/jeune futaie de Chênes	Non	Non	Moyen	0,040	Moyen	Moyen
Friche arbustive rudérale basse entretenue	Non	Non	Faible	0,024	Moyen	Faible

- Dégradation potentielle d'habitats par rudéralisation de la végétation, développement d'espèces invasives, effets de lisière, risque de pollution (incidence faible)
- Dégradation d'habitats d'espèces (incidence très faible)
- Dérangement d'avifaune nicheuse et chiroptères (incidence faible à très faible)
- Destruction d'individus (incidence faible à fort)

MESURES CORRECTRICES

- Evitement du vieux taillis/jeune futaie de Chênes en bordure d'emprise de l'extension;
- Phasage des travaux de défrichement et de débroussaillage de façon progressive et en évitant la période de reproduction et d'élevage des oiseaux sylvicoles, de reproduction et d'hivernage pour les reptiles, et de repos ponctuel pour les chiroptères. Ces travaux seront ainsi réalisés entre début septembre et mi-novembre
- Installation de 8 nichoirs pour réduire la perte d'habitat des oiseaux forestiers et des milieux arbustifs
- Mesures prophylaxiques vis à vis des espèces invasives (absence de remblai d'origine extérieure, nettoyage des engins avant leur arrivée sur le site)
- Mesures de protection des sols et des eaux (Cf fiche correspondante)
- Aménagements liés à la remise en état (Cf fiche correspondante)
- Suivi des travaux d'accompagnement et de gestion écologique par organisme qualifié

V.6 COMMODITES DU VOISINAGE

CONTEXTE - ÉTAT INITIAL

Habitat environnant (rappel):

La population communale se concentre en grande partie au niveau de l'agglomération qui s'étend depuis le cœur historique de Sarlat jusqu'au bourg de La Canéda côté Sud. Dans les prolongements nord et sud de l'agglomération se sont développées des zones d'activités et commerciales, dont celle de Madrazès située au nord-ouest de la carrière.

Dans l'environnement de cette exploitation de carrière, la répartition de l'habitat est en synthèse la suivante:

- Un total de 8 habitations se situent dans un rayon de 200 m autour du périmètre de la carrière. Les plus proches se trouvent respectivement Chemin Jean Rougié côté nord, à une distance minimale de 50 m de la limite du périmètre de la carrière actuelle et de 140 m de l'extension, et Impasse François Augieras, vers l'ouest, de l'autre côté de la RD704, à une distance minimale de 50 m de la limite de la carrière actuelle et de 250 m du projet d'extension ;
- Côtés Nord et Est, les secteurs d'habitations les plus proches se situent Route de Coste Vert et Chemin de La Vignasse, à des distances supérieures à 400 m de la carrière ;
- Côté Sud, les habitations du Chemin des Brugues se trouvent à une distance minimale de 250 m de la carrière

Le centre historique de Sarlat est éloigné d'une distance minimale de 2,2 km de la carrière.

EFFETS POTENTIELS (en l'absences de mesure correctrices)

Bruits :

Les bruits émis par les activités du site continueront à être liés aux activités d'extraction (fonctionnement des engins), aux activités de traitement des matériaux par les groupes mobiles (qui fonctionnent par campagnes) et au transport des matériaux.

Les activités sur le site continueront à avoir lieu habituellement lieu du lundi au vendredi, dans les plages horaires comprises habituellement entre 7h00 et 18h, exceptionnellement 20h (des opérations de maintenance pouvant occasionnellement lieu le samedi). Aucune activité n'est exercée les dimanches et jours fériés.L'étude prévisionnelle acoustique montre que dans sa configuration future, le site ne sera pas susceptible d'être à l'origine de dépassements des valeurs admissibles, compte-tenu des mesures qui seront prises.

Air :

Les activités sont à l'origine d'émissions atmosphériques représentées par :

- les gaz d'échappement provenant des moteurs thermiques des engins, groupes mobiles et véhicules de transport ;
- des poussières minérales, émises en période sèche par les opérations de broyage-concassage-criblage des installations de traitement des matériaux, le roulage et la circulation des engins et véhicules sur le carreau et les aires de stockage des matériaux, et les opérations de décapage et par les opérations de foration des trous de mine.

Dans le cadre du projet, les incidences supplémentaires seront potentiellement liées au déplacement progressif des activités d'extraction vers le secteur d'extension, et à l'activité future de broyage de végétaux (fonctionnement, de façon périodique, du groupe mobile et mouvements d'engins associés).

Vibrations et projections :

Ces phénomènes sont potentiellement liées aux opérations d'abattage de la roche par tirs de mine. Ceux-ci sont réalisés au rythme de 15 tirs par an au maximum. Les charges unitaires mises en œuvre sont relativement faibles grâce à l'utilisation de détonateurs électriques à microretards.

Les tirs de mines font l'objet de mesures de contrôle de vibrations ainsi que de mesures des surpressions aériennes depuis plusieurs années. Les résultats des mesures mettent en évidence des valeurs de vibrations et de surpressions inférieures respectivement aux valeurs limites et aux valeurs seuils actuellement applicables

Dans le cadre du projet d'extension, les modifications qui seront apportées en termes de tirs de mine seront liées au décalage progressif des fronts d'extraction, et donc des tirs de mine, sur l'extension située dans le prolongement de la zone d'exploitation actuelle.

MESURES CORRECTRICES

Bruits :

L'étude prévisionnelle a montré la nécessité de mettre en œuvre certains aménagements acoustiques particuliers, afin de garantir la conformité future du site sur ce thème. Les dispositions correspondantes sont les suivantes:

- Application d'une configuration optimisée par rapport aux riverains les plus proches : positionnement des groupes mobiles préférentiellement en partie basse de la zone d'extraction, les fronts des zones d''extension perpendiculaires à la direction des hameaux, jouant ainsi un rôle d'atténuation des bruits ;
- Mise en place de merlons acoustiques en cours d'exploitation, en bordures sud et ouest de la zone d'extraction, ainsi qu'en bordure ouest de la future plate-forme de broyage ;
- La prise en compte du facteur acoustique dans le choix des matériels lors de leur remplacement.
- Protocole de mesures de contrôle réglementaires sur la base de 4 points en Zone à Emergence Réglementée (ZER), selon un rythme trisannuel.

Air : Mesures de réduction intégrées au mode d'exploitation du site :

- Groupes mobiles munis de capotages, permettant de limiter les émissions de poussières par confinement.
- En période sèche, arrosage des aires de circulation internes et des zones d'évolution des engins par l'intermédiaire d'un dispositif mobile ;
- Déplacements des engins et véhicules sur le site à faible vitesse, ne dépassant pas 30 km/h ;
- Réalisation des opérations de décapage en dehors des périodes simultanément sèches et venteuses
- Réseau de mesures de contrôle des retombées de poussière environnementales

Vibrations : Les mesures en place seront maintenues: application d'un plan de tir adapté aux caractéristiques du gisement et de la morphologie des fronts d'exploitation concernés, mesures de vibrations réalisées à chaque tir, opérations de tir sous-traitées à une entreprise spécialisée.

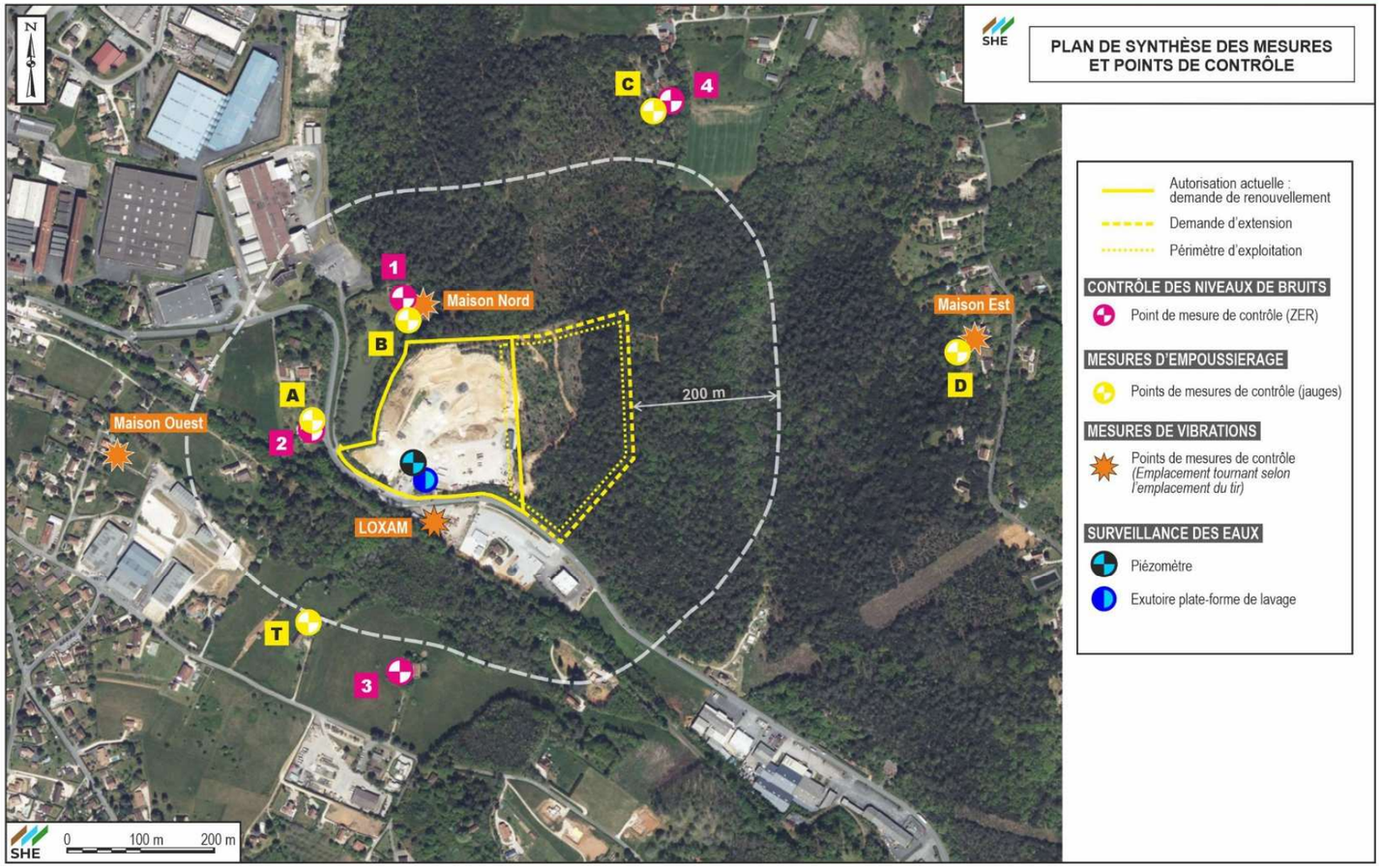

V.7 TRANSPORT – CIRCULATION

CONTEXTE - ÉTAT INITIAL

Accès :

L'accès à cette exploitation de carrière s'effectue à partir de la RD 704, axe routier qui relie en particulier l'agglomération de Sarlat côté nord-ouest à celle de Gourdon côté sud-est.Cet axe longe en particulier la limite sud du périmètre de la carrière.

Le raccordement entre la RD 704, dont la vitesse est ici limitée à 50 km/h, et l'entrée de la carrière comprend un dégagement à droite ainsi qu'un tourne à gauche. Compte-tenu de ces aménagements, cet accès bénéficie d'une visibilité de l'ordre de 100 m dans les deux sens de circulation.

Transport :

Le trafic poids-lourd associé à l'activité du site représente une moyenne d'environ 75 rotations par jour, dont environ 1/3 de camions semi-remorque et 2/ de camions de gabarits inférieurs.

Les produits élaborés, en sortie des groupes mobiles de traitement, sont des granulats concassés calcaires, ainsi que des granulats recyclés issus de la valorisation de déchets inertes de chantiers. Ces produits couvrent les principales granulométries en usage dans les travaux publics.

Ces matériaux sont destinés d'une part aux chantiers de la SAS Garrigou, et d'autre part aux entreprises de travaux publics et artisans. Sur le plan géographique, les clients principaux se trouvent dans un rayon de l'ordre d'une cinquantaine de kilomètres de la carrière.

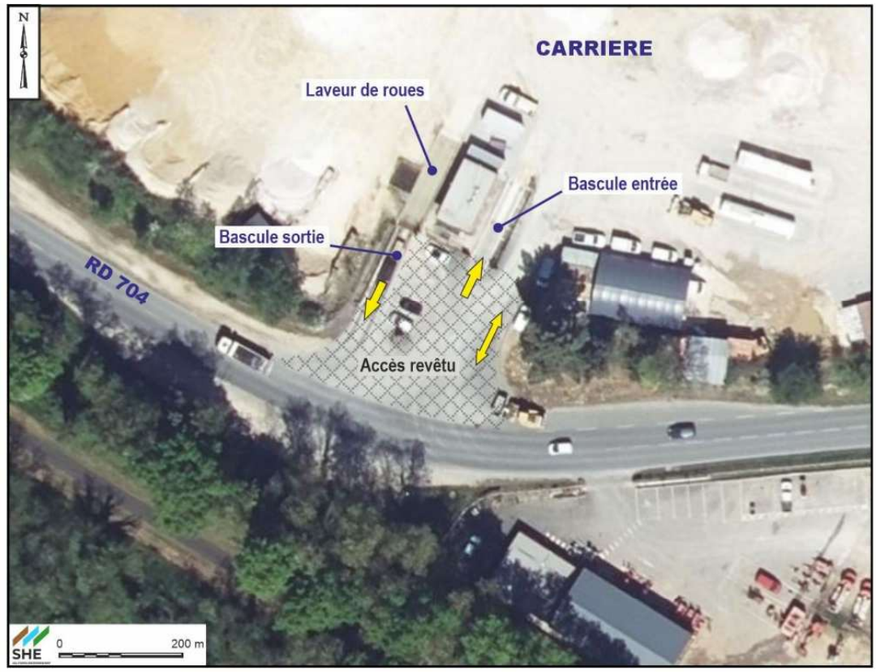

EFFETS POTENTIELS

Accès:

Les conditions d'accès au site ne seront pas modifiées par rapport à la situation actuelles.

En l'absence d'aménagement et de signalisation adaptés, cet accès pourrait potentiellement être à l'origine de risques d'accidents de circulation lors des entrées et sorties des véhicules, ainsi que de salissures et de détérioration de la chaussée publique dans le prolongement de cet accès.

Trafic routier induit:

Les itinéraires de transport seront inchangés par rapport à la situation actuelle. Ces itinéraires sont adaptés au trafic des poids lourds, et ne présentent pas de difficulté particulière. Le trafic induit par les activités de la carrière s'intègre sans difficulté particulière dans le flux routier des axes empruntés.

Par rapport à la situation actuelle, l'évolution de l'activité pourra engendrer une augmentation du trafic routier associé, liée:

- A l'augmentation de la quantité de matériaux inertes accueillis ;
- A la future activité de broyage, tri et transit de déchets végétaux.

Cette augmentation restera toutefois limitée.

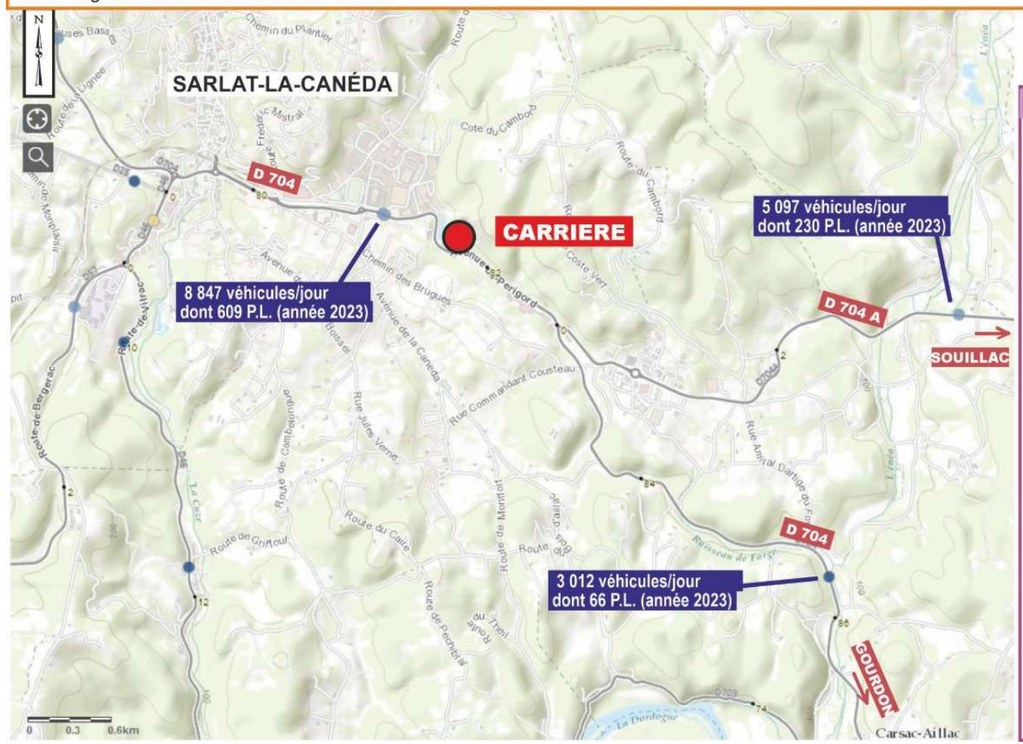

Dispositif nettoyeur de roues

MESURES CORRECTRICES

Accès:

- Dispositif de nettoyage des roues des camions de transport en place à la sortie poids-lourds du site, dans le prolongement du pont-bascule ;
- Le raccordement entre la RD 704, dont la vitesse est ici limitée à 50 km/h, et l'entrée de la carrière comprend un dégagement à droite ainsi qu'un tourne-à-gauche. Cet accès bénéficie d'une visibilité de l'ordre de 100 m dans les deux sens de circulation ;
- Signalisation en place depuis la RD704.

Trafic routier induit:

Les mesures en place sont des mesures d'évitement et de réduction vis-à-vis des risques de nuisance et d'accident sur les axes routiers :

- Les chauffeurs des camions sont sensibilisés au respect du Code de la route, et sont et sont régulièrement audités sur le respect des règles de circulation et comportements (itinéraires, vitesse, sécurité…) ;
- Le chargement des camions est réalisé en assurant une répartition équilibrée des granulats dans la benne ;
- Un contrôle du chargement est réalisé systématiquement au niveau du pont-bascule de façon à proscrire toute surcharge ;
- Utilisation d'attelages récents et régulièrement renouvelés ;
- Application du principe de double-fret pour une partie des matériaux extérieurs accueillis, à hauteur d'environ 50%, de façon à limiter le nombre de rotations de camions de transport.

V.8 LA REMISE EN ETAT DU SITE

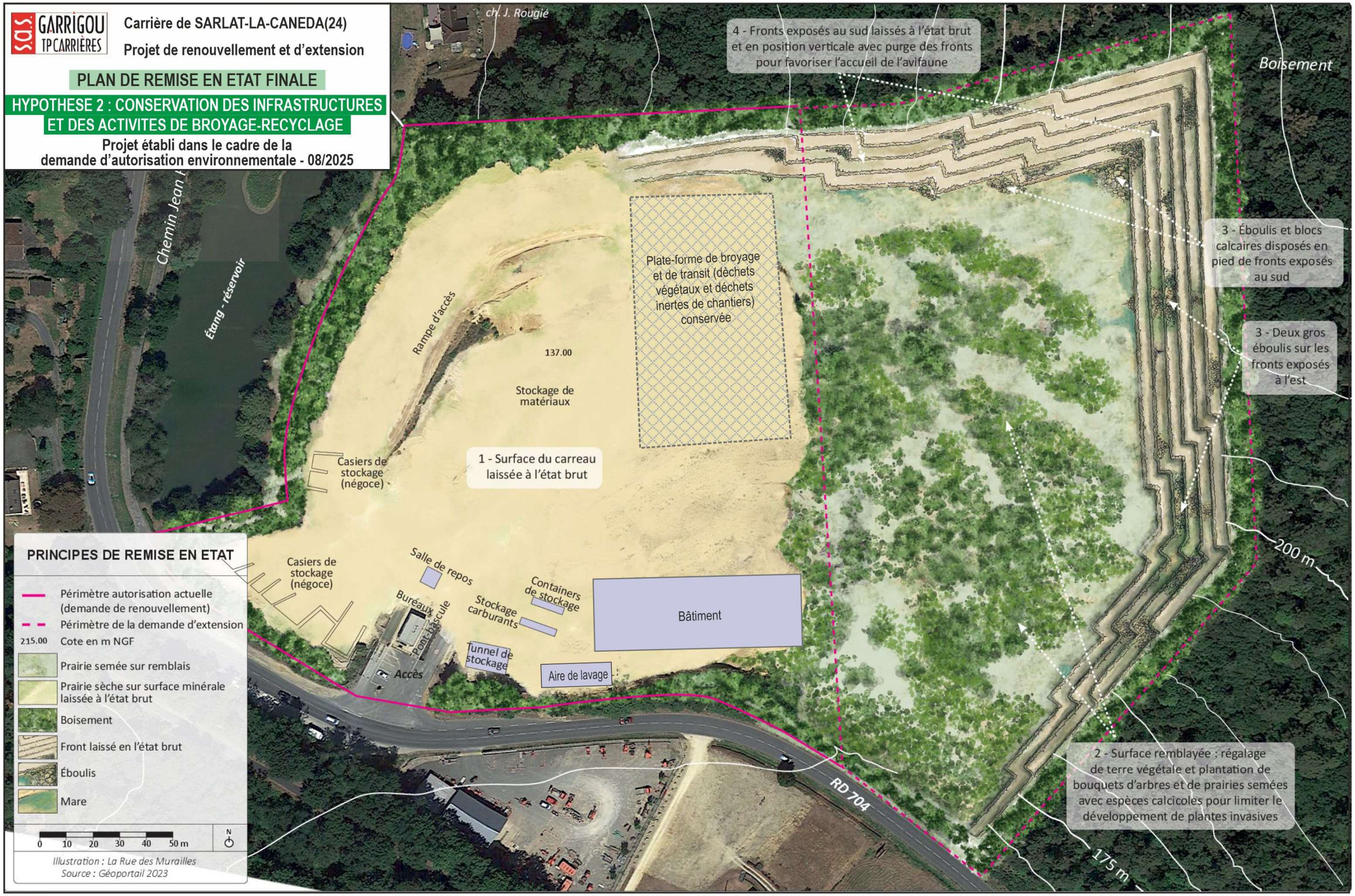
Carrière de SARLAT-LA-CANEDA(24)
Projet de renouvellement et d'extension
PLAN DE REMISE EN ETAT FINALE
HYPOTHESE 2 : CONSERVATION DES INFRASTRUCTURES ET DES ACTIVITES DE BROYAGE-RECYCLAGE
Projet établi dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale - 08/2025
ch. J. Rougié
4 - Fronts exposés au sud laissés à l'état brut et en position verticale avec purge des fronts pour favoriser l'accueil de l'avifaune
Boisement
Chemin Jean
Étang - réservoir
Rampe d'accès
137.00
Stockage de matériaux
Plate-forme de broyage et de transit (déchets végétaux et déchets inertes de chantiers) conservée
3 - Éboulis et blocs calcaires disposés en pied de fronts exposés au sud
3 - Deux gros éboulis sur les fronts exposés à l'est
Casiers de stockage (négoce)
1 - Surface du carreau laissée à l'état brut
200 m
Casiers de stockage (négoce)
Salle de repos
Bureaux
Pont-bascule
Stockage carburants
Containers de stockage
Bâtiment
Tunnel de stockage
Accès
Aire de lavage
RD 704
2 - Surface remblayée : régalage de terre végétale et plantation de bouquets d'arbres et de prairies semées avec espèces calcicoles pour limiter le développement de plantes invasives
175 m
PRINCIPES DE REMISE EN ETAT
Périmètre autorisation actuelle (demande de renouvellement)
Périmètre de la demande d'extension
215.00 Cote en m NGF
Prairie semée sur remblais
Prairie sèche sur surface minérale laissée à l'état brut
Boisement
Front laissé en l'état brut
Éboulis
Mare
0 10 20 30 40 50 m
N
Illustration : La Rue des Murailles
Source : Géoportail 2023

Principes de remise en état

Carreau à l'emplacement des infrastructures:
(hypothèse de l'arrêt de l'ensemble des activités)

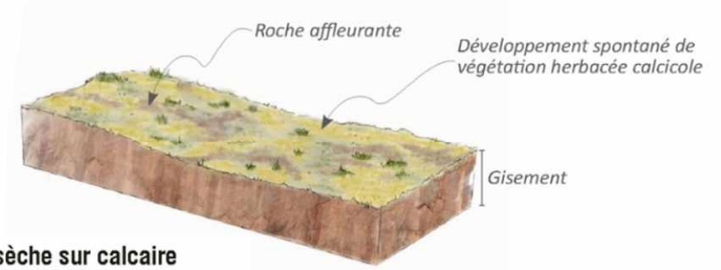

Exemples de pelouse sèche sur calcaire

Source : Conservatoire du littoral

Mise en place de dépressions à vocation de zones humides :

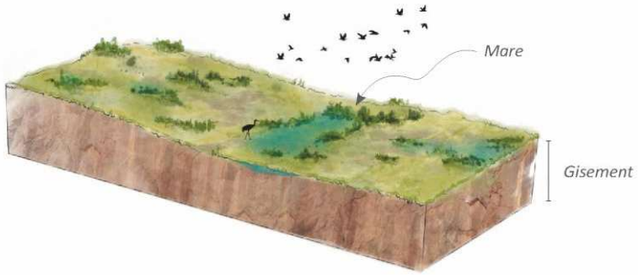

Traitement des fronts de taille :

Fronts d'exploitation après traitement :

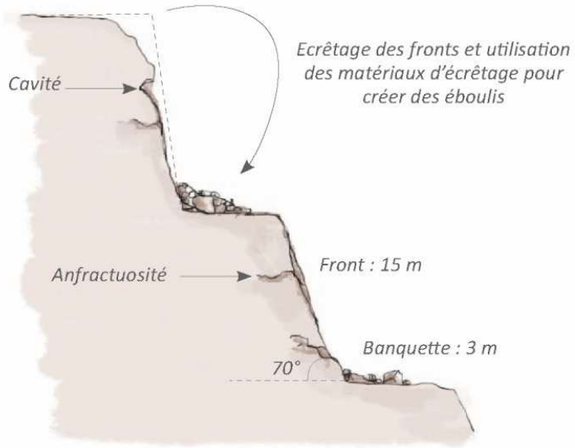

Fronts exposés au Sud :

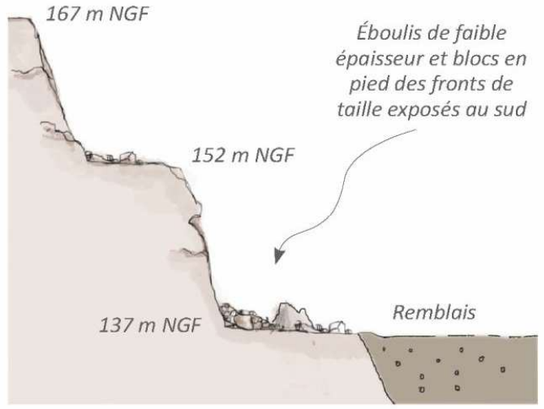

Carreau issu de l'exploitation (extension) :

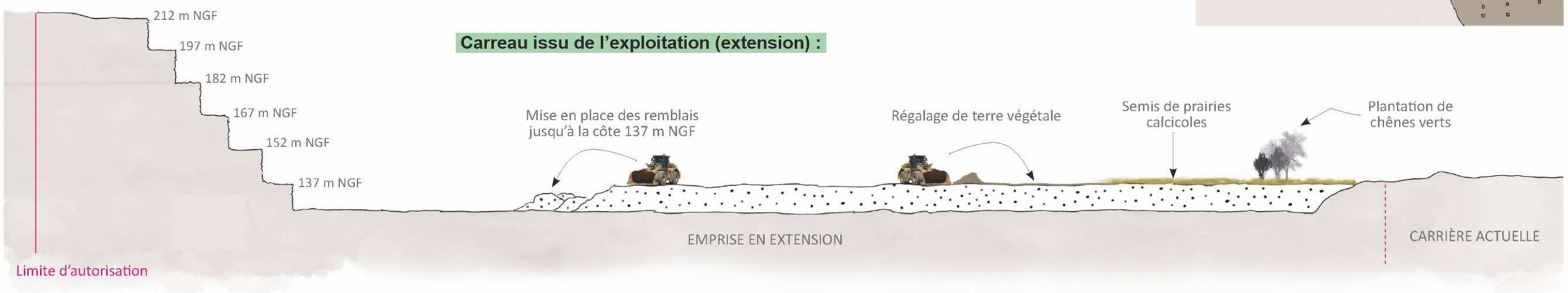

Photomontages à l'échelle éloignée

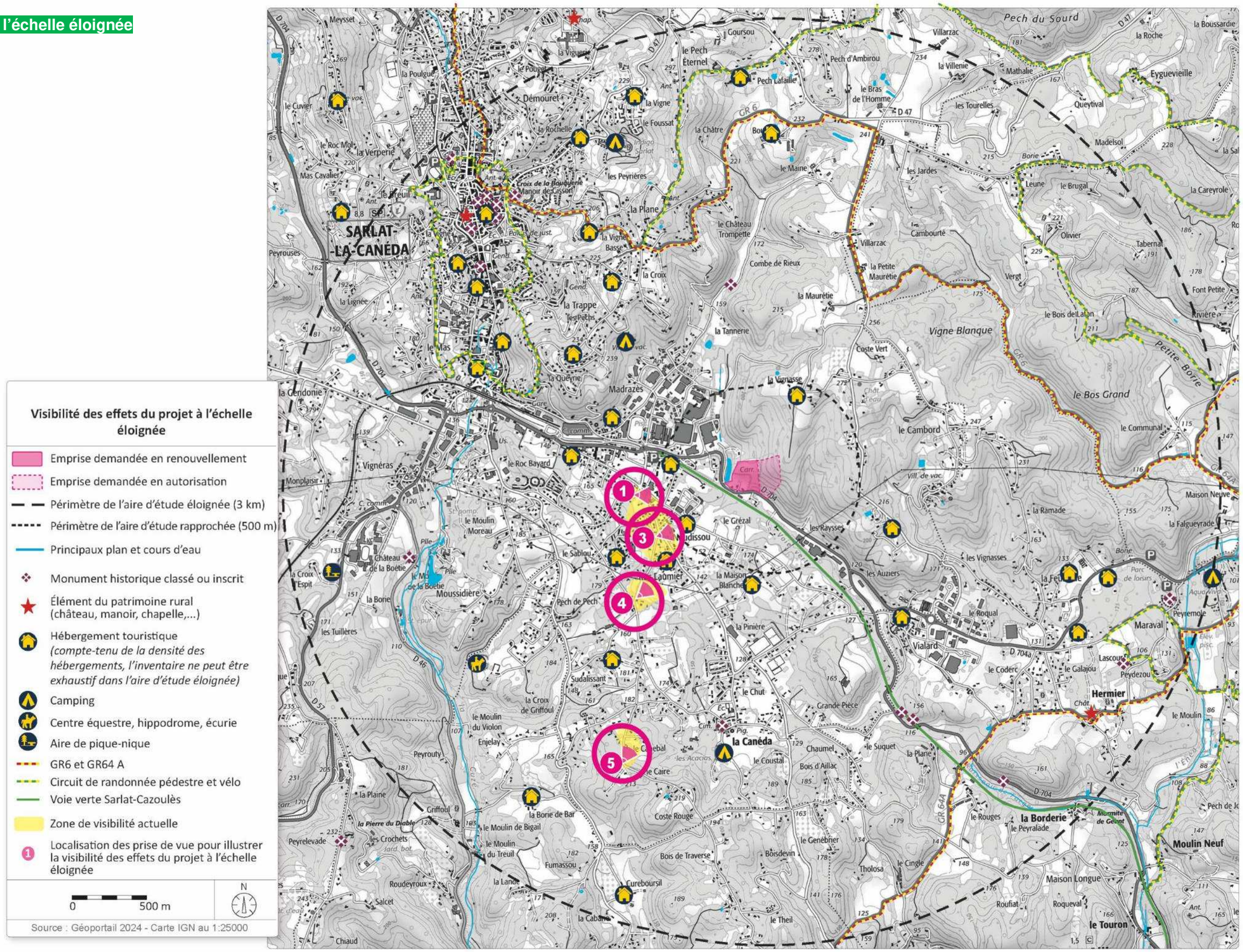

VISIBILITÉ DEPUIS LE POINT DE VUE N°1

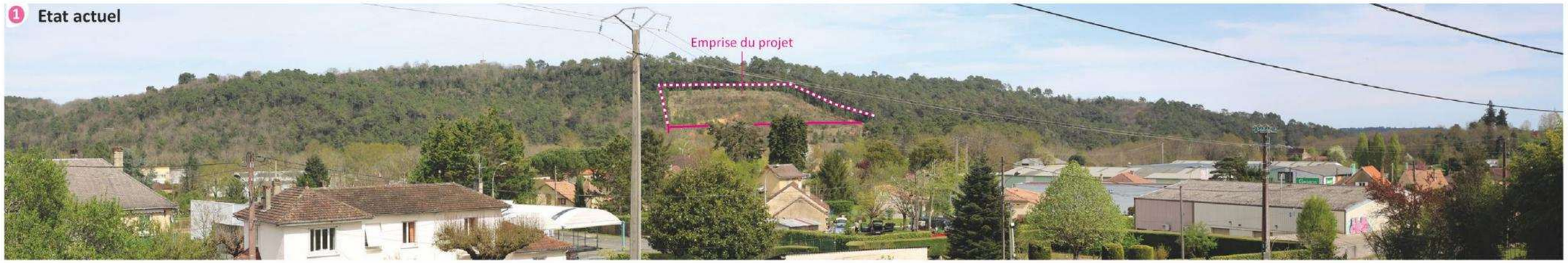

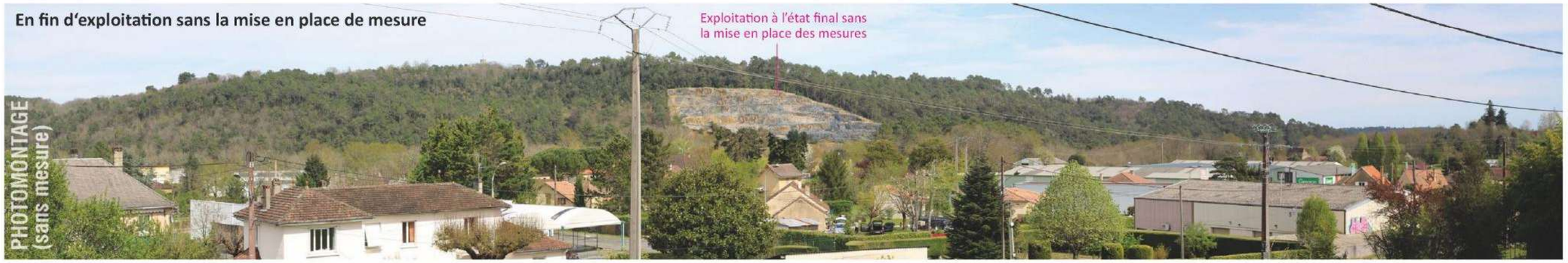

Rappel de l'état actuel : **au sud-ouest, les habitations de l'allée Grâce Kelly** ont une vue sur le coteau sur lequel est située l'emprise du projet. C'est la surface de l'extension qui est visible ; elle se repère facilement grâce à la différence de couleur de la végétation avec la forêt environnante.

Dans le cadre du projet, pendant les phases d'exploitation n°1 à 3 : les effets des opérations de défrichement, de décapage et d'exploitation du gisement seront visibles, c'est-à-dire que la surface végétalisée passera progressivement à un état minéral, puis les fronts d'exploitation apparaîtront. Les trois fronts supérieurs seront les plus visibles.

A l'état final : la géométrie générale de la carrière avec ses fronts à l'état minéral sera définitive, mais leur visibilité pourra être atténuée dès la fin de la phase 3 (T0+15 ans), avec des opérations de réaménagement visant à purger les fronts (cassure des lignes trop rectilignes) et à favoriser la reprise d'une végétation de milieux secs.

La visibilité des effets du projet sera forte en cours d'exploitation, à modérée en fin d'exploitation.

▶ Visibilité depuis le point de vue n°1
- **public concerné : riverains**
- **visibilité des terrains modérée à l'état initial**
- **visibilité des effets forte pendant l'exploitation des phases n°1 et 3**
- **visibilité des effets modérée en fin d'exploitation après reprise de la végétation calcicole**

VISIBILITÉ DEPUIS LE POINT DE VUE N°3

Rappel de l'état actuel : **au sud-ouest, à hauteur d'un gîte dans la rue Adrien Thomas,** la vue s'ouvre par intermittence sur l'emprise du projet, dans les trouées entre les constructions et la végétation des jardins. C'est la surface de l'extension qui est visible ; elle se repère facilement grâce à la différence de végétation avec la forêt environnante, après l'exploitation de son boisement.

Dans le cadre du projet, pendant les phases d'exploitation n°1 à 3 : les effets des opérations de défrichement, de décapage et d'exploitation du gisement seront visibles, c'est-à-dire que la surface végétalisée passera progressivement à un état minéral, puis les fronts d'exploitation apparaîtront. Les trois fronts supérieurs seront les plus visibles.

Du fait de la distance et de la présence d'éléments bâtis et boisés dans le champ de vision, cette visibilité sera modérée.

A l'état final : la géométrie générale de la carrière avec ses fronts à l'état minéral sera définitive, mais leur visibilité pourra être atténuée dès la fin de la phase 3 (T0+15 ans), avec des opérations de réaménagement visant à purger les fronts (cassure des lignes trop rectilignes) et à favoriser la reprise d'une végétation de milieux secs.

Du fait de la distance et d'obstacles visuels, la visibilité des effets du projet sera modérée en cours et en fin d'exploitation.

▶ Visibilité depuis le point de vue n°3
- public concerné : riverains
- visibilité des terrains modérée à l'état initial
- visibilité des effets modérée pendant l'exploitation des phases n°1 et 3
- visibilité des effets modérée en fin d'exploitation

VISIBILITÉ DEPUIS LE POINT DE VUE N°4

Rappel de l'état actuel : **depuis le haut de la rue Adrien Thomas,** la vue s'ouvre sur l'emprise du projet. C'est la surface de l'extension qui est visible ; elle se repère facilement grâce à la différence de végétation avec la forêt environnante, après l'exploitation de son boisement.

Dans le cadre du projet, pendant les phases d'exploitation n°1 à 3 : les effets des opérations de défrichement, de décapage et d'exploitation du gisement seront visibles, c'est-à-dire que la surface végétalisée passera progressivement à un état minéral, puis les fronts d'exploitation apparaîtront. Les trois fronts supérieurs seront les plus perceptibles.

A l'état final : la géométrie générale de la carrière avec ses fronts à l'état minéral sera définitive, mais leur visibilité pourra être atténuée dès la fin de la phase 3 (T0+15 ans), avec des opérations de réaménagement visant à purger les fronts (cassure des lignes trop rectilignes) et à favoriser la reprise d'une végétation de milieux secs.

La visibilité des effets du projet sera forte en cours d'exploitation, à modérée en fin d'exploitation.

▶ Visibilité depuis le point de vue n°4
- **public concerné : riverains**
- **visibilité des terrains modérée à l'état initial**
- **visibilité des effets forte pendant l'exploitation des phases n°1 et 3**
- **visibilité des effets modérée en fin d'exploitation**

VISIBILITÉ DEPUIS LE POINT DE VUE N°5

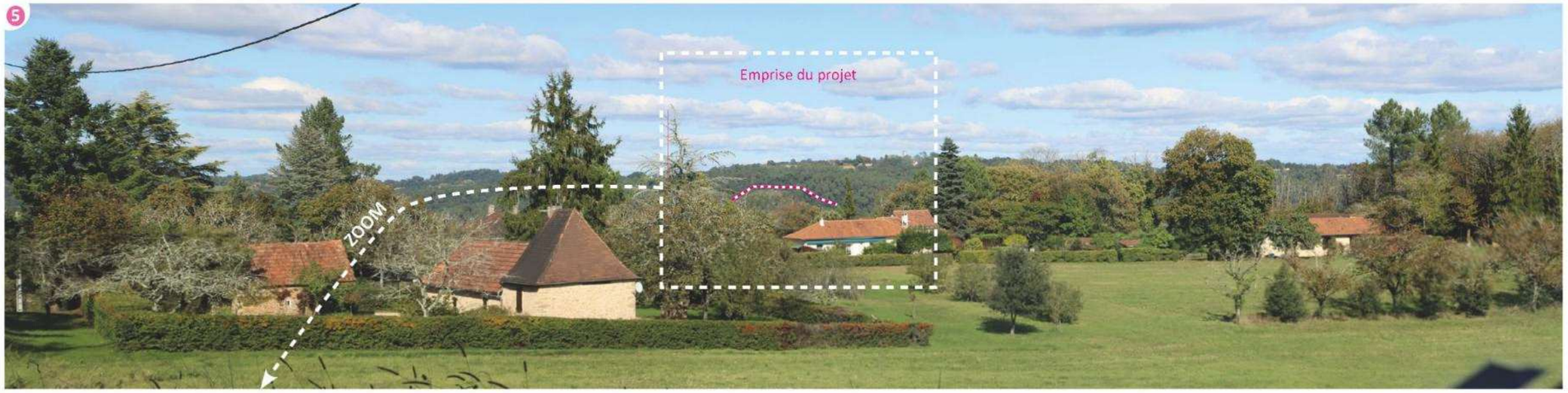

Rappel de l'état actuel : **depuis le haut du lieu-dit le Canebal, au sud**, une petite ouverture dans la végétation des jardins et les toitures laissent entrevoir l'emprise du projet.

Dans le cadre du projet, pendant les phases d'exploitation n°1 à 3 : les effets des opérations de défrichement, de décapage et d'exploitation du gisement seront visibles, c'est-à-dire que la surface végétalisée passera progressivement à un état minéral, puis les fronts d'exploitation apparaîtront. Les trois fronts supérieurs seront les plus perceptibles.

Du fait de la distance et de la présence d'éléments bâtis et boisés dans le champ de vision, cette visibilité sera modérée.

A l'état final : la géométrie générale de la carrière avec ses fronts à l'état minéral sera définitive, mais leur visibilité pourra être atténuée dès la fin de la phase 3 (T0+15 ans), avec des opérations de réaménagement visant à purger les fronts (cassure des lignes trop rectilignes) et à favoriser la reprise d'une végétation de milieux secs.

Du fait de la distance et d'obstacles visuels, la visibilité des effets du projet sera modérée en cours d'exploitation, à faible en fin d'exploitation.

▶ **Visibilité depuis le point de vue n°5**
- **public concerné : riverains**
- **visibilité des terrains faible à l'état initial**
- **visibilité des effets modérée pendant l'exploitation des phases n°1 et 3**
- **visibilité des effets faible en fin d'exploitation**

Photomontages aux échelles rapprochée et immédiate

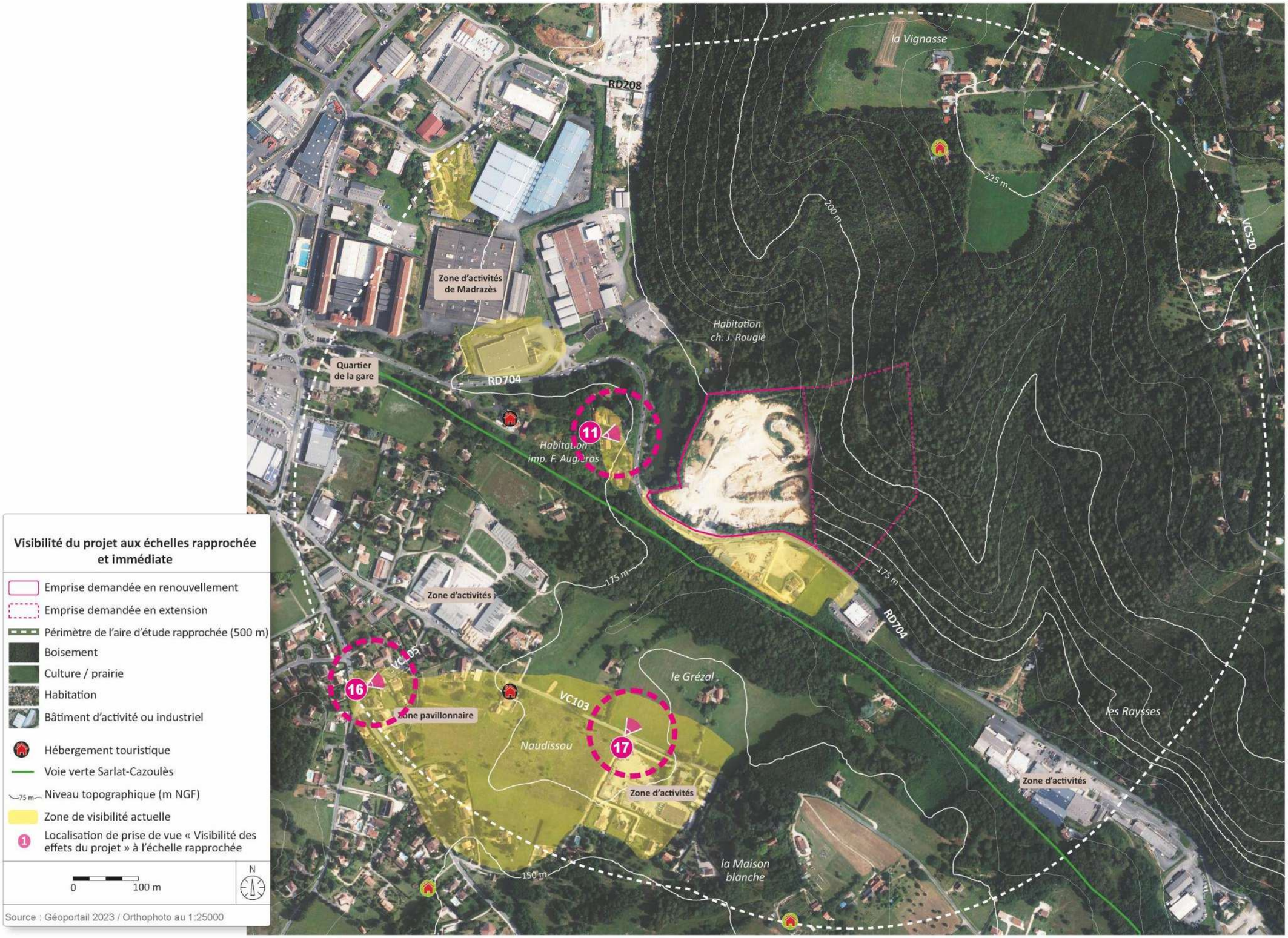

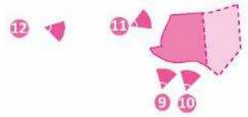

VISIBILITÉ DEPUIS LE POINT DE VUE N°11

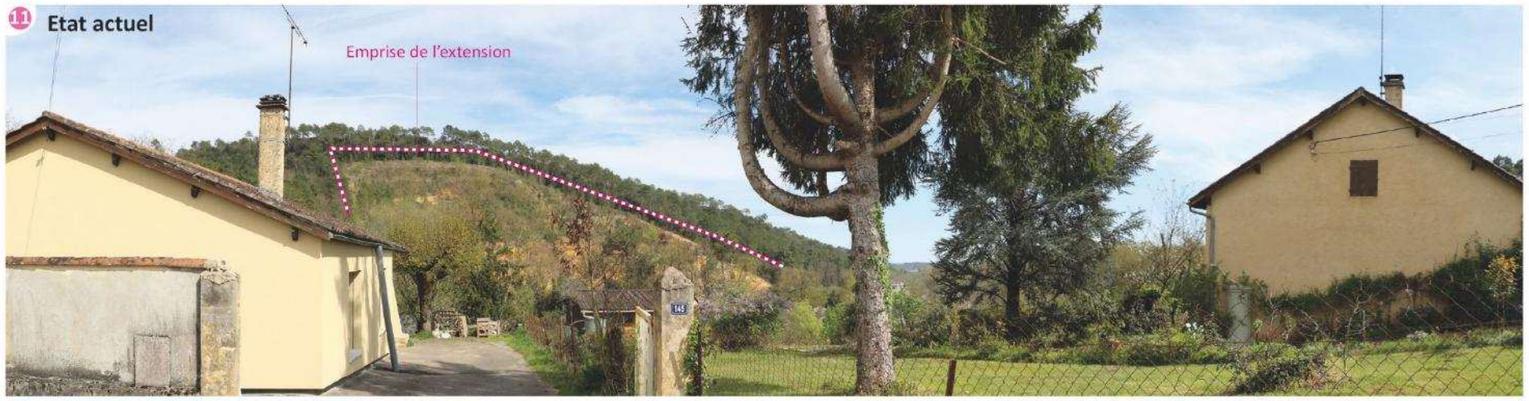

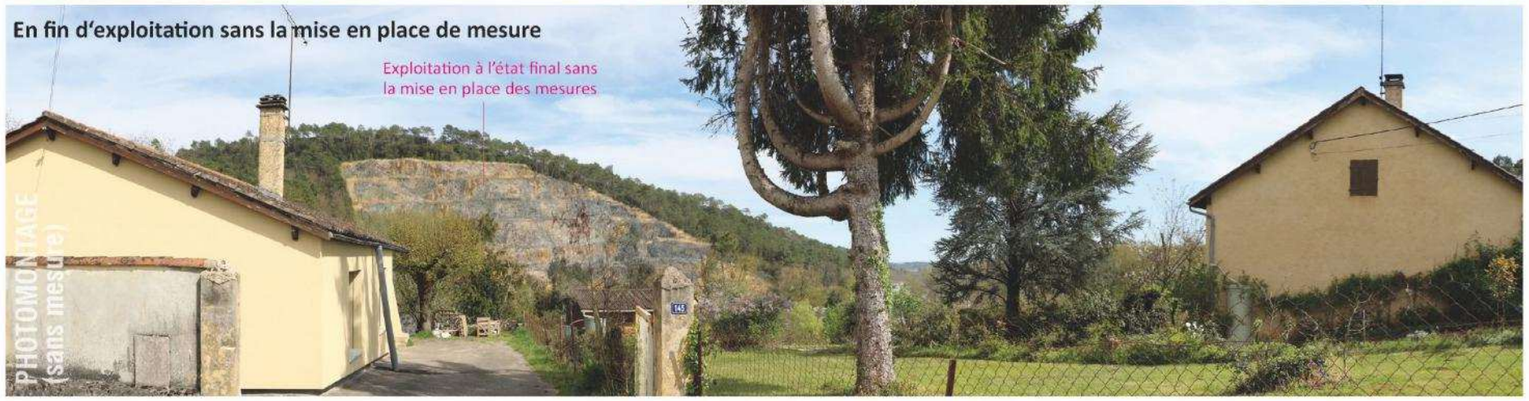

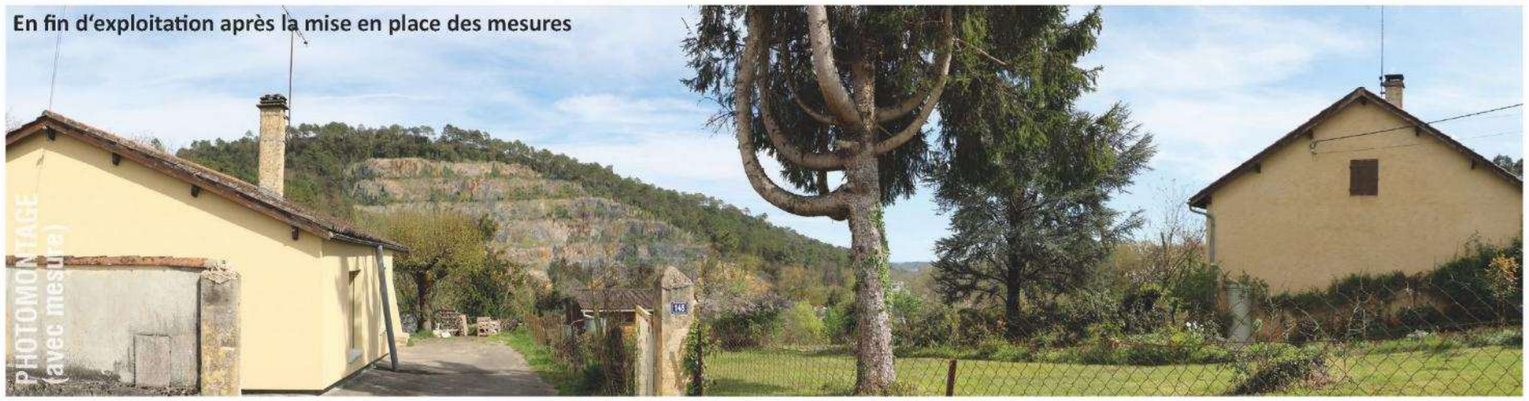

Rappel de l'état actuel : à l'ouest, depuis les habitations de l'impasse François Augières : l'emprise de l'extension se détache à l'horizon, au fond des jardins.

Dans le cadre du projet, pendant les phases d'exploitation n°1 à 3 : les effets des opérations de défrichement, de décapage et d'exploitation du gisement seront visibles, c'est-à-dire que la surface végétalisée passera progressivement à un état minéral, puis les fronts d'exploitation apparaîtront. Les trois fronts supérieurs seront les plus perceptibles.

A l'état final : la géométrie générale de la carrière avec ses fronts à l'état minéral sera définitive, mais leur visibilité pourra être atténuée dès la fin de la phase 3 (T0+15 ans), avec des opérations de réaménagement visant à purger les fronts (cassure des lignes trop rectilignes) et à favoriser la reprise d'une végétation de milieux secs.

La visibilité des effets du projet sera forte en cours d'exploitation, à modérée en fin d'exploitation.

▶ Visibilité depuis le point de vue n°16
- public concerné : riverains
- visibilité des terrains faible à l'état initial
- visibilité des effets forte pendant l'exploitation des phases n°1 et 3
- visibilité des effets modérée en fin d'exploitation

VISIBILITÉ DEPUIS LE POINT DE VUE N°16

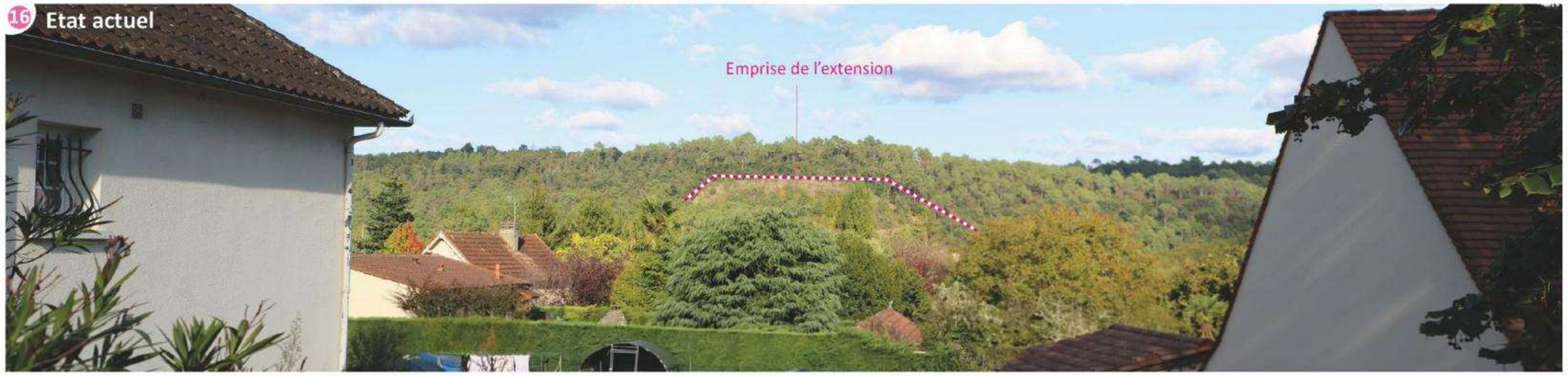

Rappel de l'état actuel : **au sud, au niveau du carrefour de l'avenue du Dr. Boissel et de la route de Combelongue**, les habitations ont une vue partielle sur l'emprise de l'extension, à l'arrière de la végétation des jardins voisins

Dans le cadre du projet, pendant les phases d'exploitation n°1 à 3 : les effets des opérations de défrichement, de décapage et d'exploitation du gisement seront visibles, c'est-à-dire que la surface végétalisée passera progressivement à un état minéral, puis les fronts d'exploitation apparaîtront. Les trois fronts supérieurs seront les plus perceptibles.

A l'état final : la géométrie générale de la carrière avec ses fronts à l'état minéral sera définitive, mais leur visibilité pourra être atténuée dès la fin de la phase 3 (T0+15 ans), avec des opérations de réaménagement visant à purger les fronts (cassure des lignes trop rectilignes) et à favoriser la reprise d'une végétation de milieux secs.

La visibilité des effets du projet sera forte en cours d'exploitation, à modérée en fin d'exploitation.

▶ **Visibilité depuis le point de vue n°16**
- **public concerné : riverains**
- **visibilité des terrains faible à l'état initial**
- **visibilité des effets forte pendant l'exploitation des phases n°1 et 3**
- **visibilité des effets modérée en fin d'exploitation**

VISIBILITÉ DEPUIS LE POINT DE VUE N°17

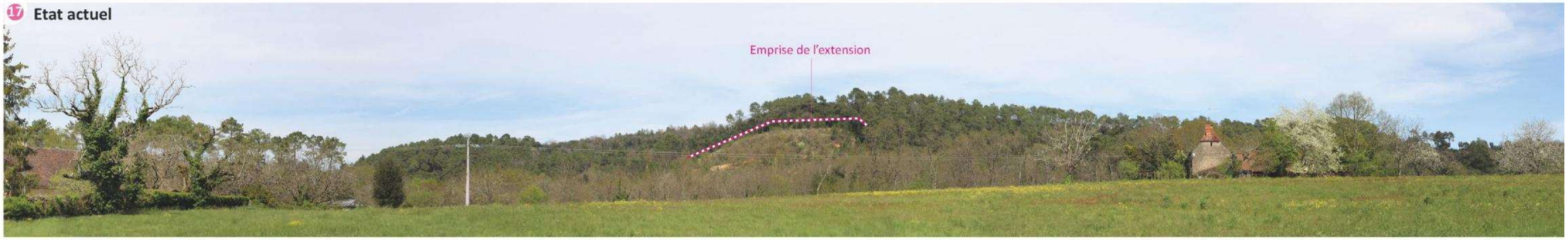

Rappel de l'état actuel : **depuis le haut du lieu-dit le Grézal, au sud**, la cote de Cambord, sur laquelle s'inscrit la carrière, s'élève au-dessus du vallon. L'emprise de l'extension est alors visible, au-dessus des boisements de la voie verte.

Dans le cadre du projet, pendant les phases d'exploitation n°1 à 3 : les effets des opérations de défrichement, de décapage et d'exploitation du gisement seront visibles, c'est-à-dire que la surface végétalisée passera progressivement à un état minéral, puis les fronts d'exploitation apparaîtront. Les trois fronts supérieurs seront les plus perceptibles.

A l'état final : la géométrie générale de la carrière avec ses fronts à l'état minéral sera définitive, mais leur visibilité pourra être atténuée dès la fin de la phase 3 (T0+15 ans), avec des opérations de réaménagement visant à purger les fronts (cassure des lignes trop rectilignes) et à favoriser la reprise d'une végétation de milieux secs.

La visibilité des effets du projet sera forte en cours d'exploitation, à modérée en fin d'exploitation.

▶ **Visibilité depuis le point de vue n°17**
- **public concerné : riverains**
- **visibilité des terrains faible à l'état initial**
- **visibilité des effets forte pendant l'exploitation des phases n°1 et 3**
- **visibilité des effets modérée en fin d'exploitation**

VI. LES DANGERS

Les activités qui continueront à être exercées sur ce site ont fait l'objet d'une étude de dangers. Celle-ci a reposé sur un recensement préliminaire des potentiels de danger à l'égard des produits utilisés ou stockés, du mode d'exploitation ainsi que de la conception de l'installation. Sont inclus dans le champ de cette étude les dangers d'origine externe.

Cette analyse préliminaire a permis d'exposer les risques associés aux dangers identifiés tout en les classant suivant leur nature, et a pris en compte le retour d'expérience.

Les mesures propres à décrire les risques, les scenarii d'accidents potentiels et les méthodes et moyens d'intervention en cas d'accident ont été détaillés.

Les principaux éléments de cette étude sont synthétisés ci-après.

La cartographie des zones de risques significatifs est jointe page suivante.

VI.1 Risques potentiels

Les principaux risques générés par l'ensemble du site projet peuvent être regroupés de la manière suivante :

- Les risques d'incendies ;
- Les risques d'explosion et de projections ;
- Les risques d'ordre électrique ;
- Les risques d'accidents corporels ;
- Les risques d'instabilité des terrains ;
- Les risques liés à la pollution du milieu naturel ;
- Les risques liés à la manutention et la circulation.

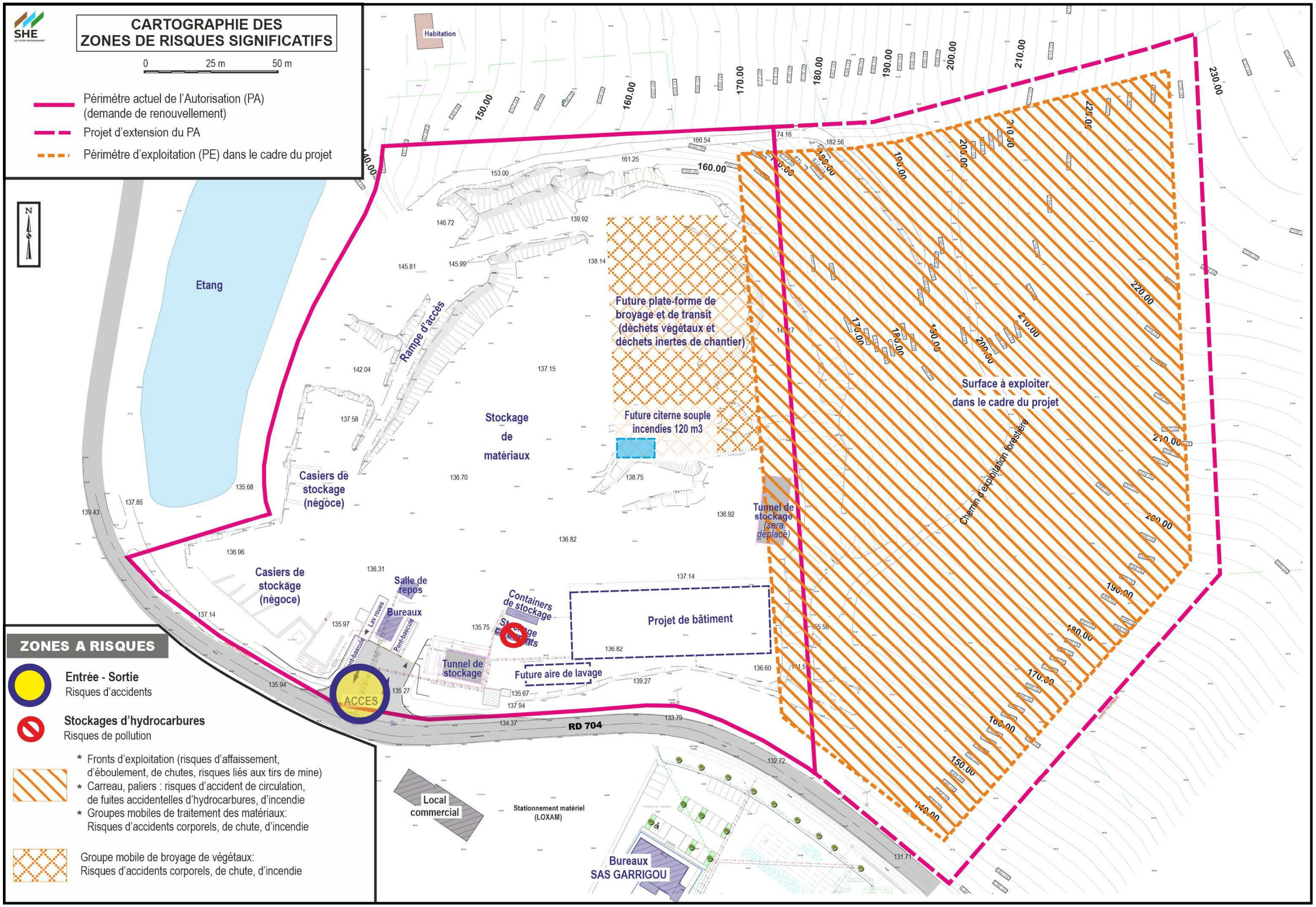
CARTOGRAPHIE DES ZONES DE RISQUES SIGNIFICATIFS
0 25 m 50 m
Périmètre actuel de l'Autorisation (PA) (demande de renouvellement)
Projet d'extension du PA
Périmètre d'exploitation (PE) dans le cadre du projet
N
Habitation
Etang
Rampe d'accès
Future plate-forme de broyage et de transit (déchets végétaux et déchets inertes de chantier)
Future citerne souple incendies 120 m3
Stockage de matériaux
Casiers de stockage (négoce)
Casiers de stockage (négoce)
Tunnel de stockage (sera déplacé)
Surface à exploiter dans le cadre du projet
Chemin d'exploitation forestière
Salle de repos
Bureaux
Lav roues
Pont-bascule
Containers de stockage
Projet de bâtiment
Tunnel de stockage
Future aire de lavage
ACCES
RD 704
Local commercial
Stationnement matériel (LOXAM)
Bureaux SAS GARRIGOU
ZONES A RISQUES
Entrée - Sortie
Risques d'accidents
Stockages d'hydrocarbures
Risques de pollution
* Fronts d'exploitation (risques d'affaissement, d'éboulement, de chutes, risques liés aux tirs de mine)
* Carreau, paliers : risques d'accident de circulation, de fuites accidentelles d'hydrocarbures, d'incendie
* Groupes mobiles de traitement des matériaux: Risques d'accidents corporels, de chute, d'incendie
Groupe mobile de broyage de végétaux: Risques d'accidents corporels, de chute, d'incendie

VI.2 Description des risques

I.1.1. Incendies

Les risques principaux sont :

- les stockages d'hydrocarbures,
- une surchauffe de moteur électrique,
- une défaillance des installations électriques,
- la foudre sur les installations électriques,
- accident de circulation (collision entre véhicules entraînant un incendie),
- la conséquence d'une explosion.

VI.2.1 Explosions - Projections

Les risques principaux sont liés à la réalisation de tirs de mine.

VI.2.2 Risques d'ordre électrique

Les principaux risques sont des électrisations et électrocutions, particulièrement dans le cas de tiers entrés illicitement sur le site.

VI.2.3 Risques d'accidents corporels

Les risques principaux sont des risques liés à la circulation d'engins et la présence d'appareils en mouvement (écrasement, de coupures, de fractures et contusions diverses), d'éboulements ou affaissements de terrain depuis les fronts de taille.

VI.2.4 Risques liés à la pollution du milieu naturel

Les risques principaux sont des risques d'épandage d'hydrocarbures de type fuel ou huiles moteur/hydraulique, et des risques de pollution par le biais de rejets de matières en suspension avec les eaux pluviales.

VI.2.5 Risques liés à la manutention et la circulation

Ces risques resteront liés à la présence périodique de groupes mobile de concassage et aux déplacements d'engins et véhicules.

VI.3 Mesures propres à réduire les risques

VI.3.1 Maîtrise du risque d'incendies

Les produits concernés resteront uniquement représentés par les hydrocarbures des engins et matériels.

Le site est muni de moyens d'intervention (extincteurs) et de communication efficace. Le personnel est formé à l'utilisation des moyens de protection et à la gestion des situations d'urgence.

L'accès pour les services de secours est facile.

VI.3.2 Maîtrise du risque électrique

Les installations sont protégées pour éviter les contacts directs (isolation, éloignement,…).

Le personnel amené à intervenir sur les groupes mobiles de broyage et de concassage est habilité.

VI.3.3 Maîtrise du risque d'accidents corporels

Circulation d'engins : plan de circulation défini et affiché sur le site, vitesse de circulation limitée, obstacles signalés, aires de stationnement définies, …

Interdiction de l'accès au site (portail, clôture périphérique)

VI.3.4 Maîtrise de risque d'instabilité des terrains :

Les pentes et hauteurs de gradins resteront adaptées aux caractéristiques des terrains en place. Les fronts sont fréquemment et régulièrement inspectés et purgés.

VI.3.5 Maîtrise du risque de pollution du milieu naturel

Les stockages d'hydrocarbures sont munis de dispositifs de rétention.

En cas de déversement, une première intervention rapide serait réalisée par le personnel pour en limiter la dispersion par utilisation de produits absorbants et/ou de kits antipollution présents sur le site.

VI.3.6 Maîtrise du risque lié à la manutention et à la circulation

La maîtrise de ces risques est principalement le fait de la mise en place d'un plan de circulation interne, de mesures de protection associées au matériel et à de la formation du personnel à la manipulation et l'utilisation du matériel et des engins du site.

* * * * * * * *